



La Commission du Régime de retraite
des fonctionnaires de l'Ontario
Rapport annuel 2012



Au sujet de la Commission



Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Qui nous sommes

La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF » ou le « Régime ») – un important régime de retraite à prestations déterminées dont le gouvernement de l'Ontario est le promoteur. Nos participants se composent de certains employés du gouvernement provincial, ainsi que de ses agences, conseils et commissions.

Gérant un actif d'environ 19 milliards de dollars pour le compte de 41 863 participants actifs, 35 616 participants retraités et 4 746 anciens participants, le RRF est l'un des régimes de retraite les plus vastes au Canada. C'est aussi l'un des plus anciens, respectant ses engagements auprès des participants depuis le début des années 1920.

Qui nous desservons

La Commission dessert :

- les participants du RRF, les retraités et les employeurs (« clients »); et
- d'autres intervenants clés (le promoteur du Régime, les agents négociateurs et les citoyens de l'Ontario).

Au sujet du Régime

Le RRF est un régime de retraite à prestations déterminées qui est conçu pour veiller à la sécurité financière de ses participants. Les participants retraités reçoivent une rente calculée selon une formule préétablie (déterminée) qui tient compte de leurs antécédents de rémunération et de leurs années de service auprès du Régime. Pour capitaliser ces engagements, les participants et les employeurs versent tous deux des cotisations au Régime.

Notre garantie

- Protéger la vitalité à long terme du Régime.
- Investir l'actif du Régime de façon à optimiser le rendement, tout en respectant des paramètres de risque acceptables.
- Maintenir des niveaux de cotisation raisonnablement stables et abordables.
- Offrir un service de premier ordre aux clients et aux intervenants pour leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au Régime.

Points saillants en matière de placements et de capitalisation

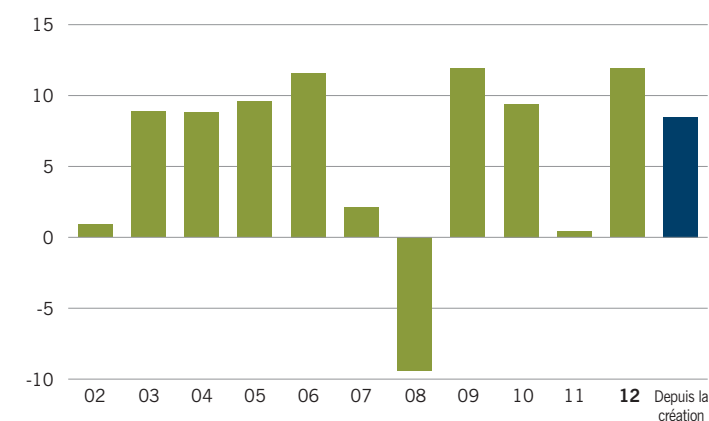
Ensemble, la stratégie de placement judicieuse de la Commission et son équipe de placement hautement performante ont aidé cette première à dégager des rendements solides et à améliorer la situation de capitalisation du Régime. Nous avons également réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de notre répartition stratégique de l'actif (RSA).

Parmi nos autres réalisations, nous avons :

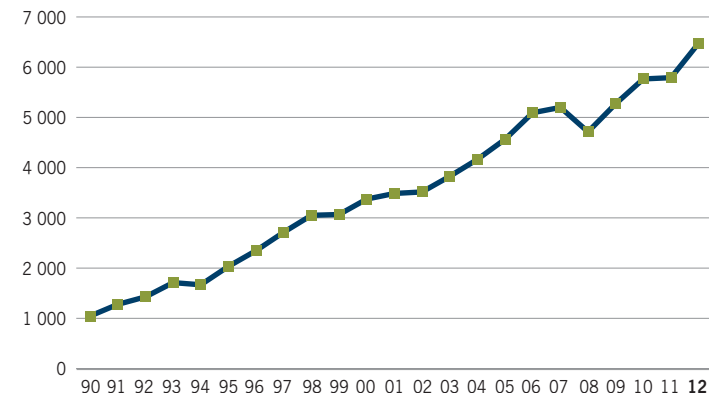
- émis notre première obligation;
- augmenté nos placements dans des sociétés fermées;
- accru notre participation à des mandats spécialisés; et
- procédé à une stratégie tactique de l'actif.

Au 31 décembre 2012, le Régime affichait un rendement de 11,9 % par rapport à la même date l'année précédente. Le taux de rendement annuel à long terme du Régime depuis sa création s'établit maintenant à 8,5 %. L'évaluation de la capitalisation selon la continuité des opérations devrait révéler un taux de capitalisation légèrement supérieur à 93 %.

Rendements totaux
% par année



Croissance de 1 000 \$ depuis la création
En milliers \$



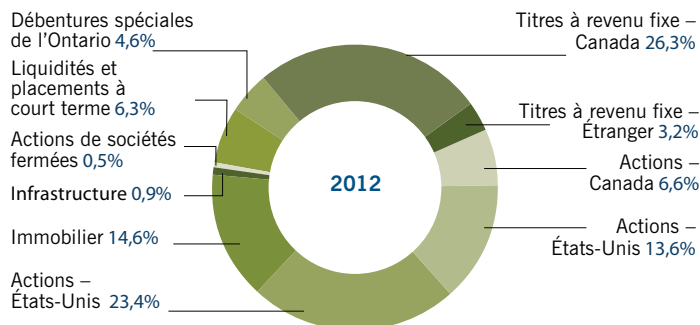
Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

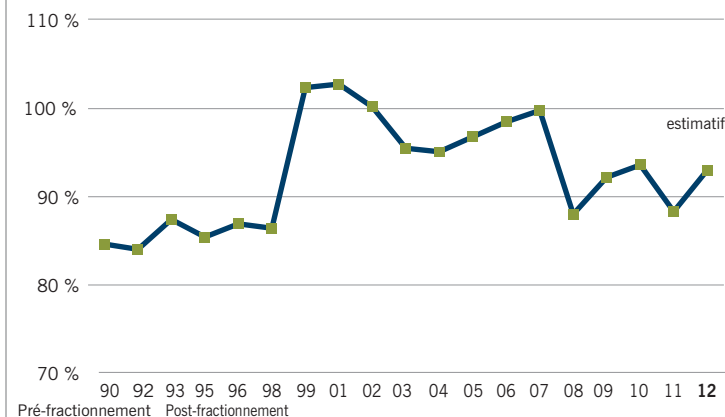
Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Composition de l'actif au 31 décembre 2012

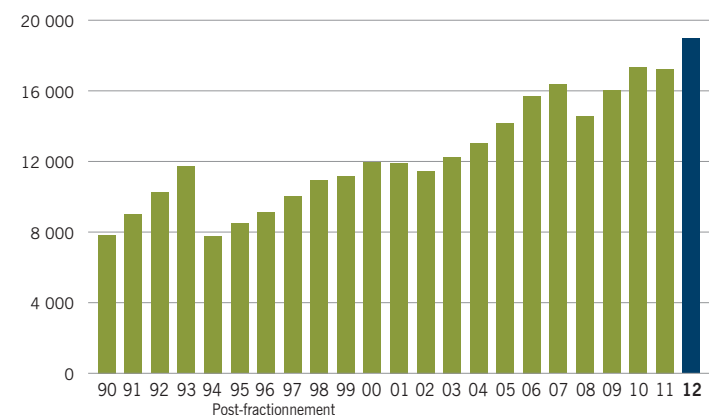


Situation de capitalisation



Actif net

En millions \$



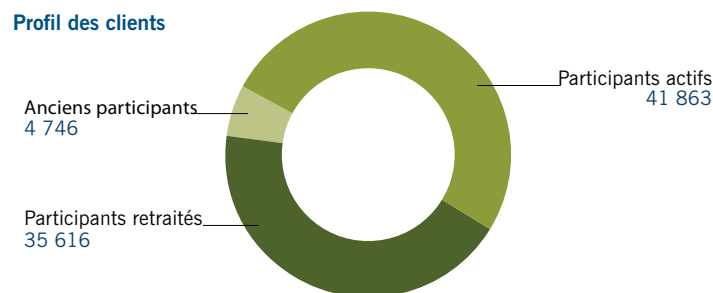
Points saillants en matière de service à la clientèle

À la Commission, nous sommes déterminés à offrir à nos clients un service de premier ordre – engagement qui nous a valu une excellente réputation en matière de service. En 2012, un chef de file mondial dans la comparaison des administrateurs de régimes de retraite a classé la Commission troisième parmi ses pairs à ce chapitre. Nous prévoyons tabler sur cette réussite.

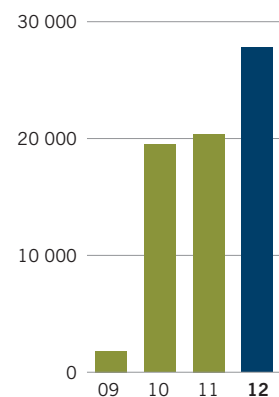
C'est pourquoi en 2012 nous avons :

- créé l'infrastructure nécessaire pour mettre sur pied un nouveau « centre de relations avec la clientèle » au début de 2013;
- fait davantage connaître nos services électroniques à la fine pointe de l'industrie et constaté une hausse de leur utilisation; et
- continué de mettre au point l'expertise interne en matière de service qui est requise afin d'offrir aux participants une aide personnalisée pour prendre des décisions.

Profil des clients

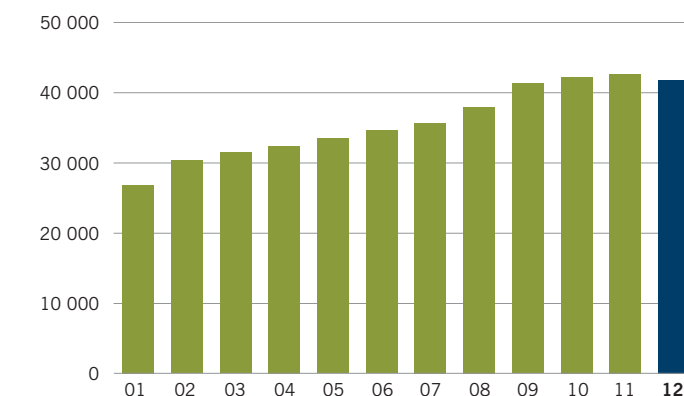


Consultations du site Web - Ouvertures de session



Interactions avec les clients	2012	2011
Demandes de départ à la retraite en ligne	2 573	S.O.
Demandes d'estimation du prix de rachat de droits à pension présentées en ligne	2 210	1 928
Désignations de bénéficiaire modifiées en ligne	1 693	426
Changements d'adresse effectués en ligne	610	318
Présentations aux participants	165	165
Nombre de participants qui utilisent le planificateur de retraite	8 502	S.O.

Nombre de participants actifs



Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Message de la présidente du conseil

L'année 2012 a été remarquable pour la Commission. Nous avons dégagé des résultats de placement solides, nettement amélioré la situation de capitalisation du Régime et occupé le troisième rang à l'échelle internationale au chapitre de l'excellence du service et ce, tout en maintenant une structure de coûts considérablement inférieure à celles de nos pairs.

M. Vincenza Sera, présidente du Conseil

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Dans le cadre de notre stratégie visant à accroître les résultats à long terme et à gérer le risque de placement, la Commission fait la transition à une nouvelle répartition stratégique de l'actif depuis les dernières années et investit considérablement dans son équipe de placement. En 2012, cette stratégie nous a permis de composer avec les difficultés du marché, d'améliorer la qualité de notre portefeuille immobilier, de mener à bien notre premier placement direct dans l'infrastructure et de continuer d'investir dans des sociétés fermées. Deux réalisations retiennent particulièrement l'attention : dans un premier temps, la Commission a fait équipe avec un consortium pour présenter une offre en vue d'acquérir Primaris REIT, transaction qui, une fois conclue, consolidera notre position à titre de l'un des principaux propriétaires de centres commerciaux régionaux à construction fermée au Canada. Dans un deuxième temps, nous avons émis notre première obligation, opération couronnée de succès dans le cadre de laquelle une agence de notation indépendante a attribué la cote AAA à notre obligation.

En 2012, nous avons également déployé des efforts pour protéger les intérêts à long terme de nos intervenants et bénéficiaires à la lumière de l'évolution du paysage de placement. Au printemps de 2012, le gouvernement de l'Ontario a manifesté son intérêt à l'égard du regroupement de l'actif de certains régimes de retraite des secteurs public et parapublic dans le but de réduire les coûts et d'améliorer les rendements. La Commission est d'avis que si ce regroupement est bien effectué, il a le potentiel de rehausser les résultats de placement du RRF. Nous sommes ouverts à ce regroupement à condition qu'il soit effectué d'une manière qui avantagera la situation financière du Régime et qui veillera aux intérêts de ses bénéficiaires et intervenants.

Excellence en matière de service

Bien que la préservation de la viabilité financière à long terme du régime de retraite représente l'une de nos principales priorités, ce n'est pas la seule. Nous sommes également déterminés à améliorer le service. C'est pourquoi, en 2012, nous avons préparé le terrain à un nouveau centre de relations avec la clientèle qui verra le jour au début de 2013. Grâce à sa passion pour l'excellence du service, la Commission s'est hissée au rang de chef de file à l'échelle internationale. Selon CEM Benchmarking Inc., une importante entreprise de comparaison des administrateurs de régime de retraite, nous occupons le troisième rang mondialement au chapitre de la qualité des services administratifs parmi les régimes de retraite.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Gestion du risque

Au fil des ans, la Commission a adhéré à une approche de placement rigoureuse pour veiller à ce que ses pratiques en matière de gestion du risque respectent le profil de risque de l'organisation. Bien que nos initiatives de gestion du risque figurent parmi nos points forts, un élément de risque nous préoccupe particulièrement : le niveau de rémunération des autres régimes de retraite du secteur public et des entreprises de gestion du patrimoine du secteur privé est nettement supérieur au nôtre, ce qui nous complique la tâche au moment de recruter des spécialistes en placement chevronnés. Nous devons absolument continuer de perfectionner nos capacités d'investir efficacement et d'être en mesure d'attirer les meilleurs candidats possible pour appuyer ces efforts. Cela est dans le meilleur intérêt de tous nos intervenants. Nous croyons être obligés de modifier les niveaux de rémunération dans l'avenir pour être en mesure d'attirer et, surtout, de conserver des spécialistes qualifiés et ainsi que de respecter nos obligations fiduciaires.

Excellence en matière de gouvernance

L'excellence en matière de gouvernance est aussi demeurée une priorité. Pour veiller à ce que nous restions fidèles aux meilleures pratiques en matière de leadership, le conseil d'administration de la Commission a adopté l'utilisation de sondages sur le rendement des administrateurs. Ces sondages servent d'outils proactifs pour rehausser d'un cran les objectifs de rendement des administrateurs.

En 2012, le mandat de Lisa Hillstrom et Lynn Clark a pris fin au sein du conseil. Au nom du conseil, je tiens à les remercier de leurs nombreuses contributions et de leurs années de service dévoué. Nous sommes heureux d'accueillir Karl Walsh au sein du conseil. M. Walsh est chef de l'administration auprès de l'Association de la police provinciale de l'Ontario, où il a occupé des postes de dirigeant depuis 2005. Nous croyons que son expertise en matière de régimes de retraite, de relations avec les intervenants et de politique publique rehaussera grandement les discussions du conseil d'administration.

À la lumière de nos nombreuses réalisations en 2012, je tiens à remercier les autres membres du conseil, l'équipe de direction de la Commission et tous les employeurs de leur travail ardu et de leur engagement envers notre réussite.



M. Vincenza Sera, présidente du Conseil

Lettre du président et chef de la direction

Protéger la viabilité à long terme du Régime

Au terme de 2012, la situation financière du Régime est solide. Même si nous ne connaissons pas sa situation de capitalisation exacte avant d'effectuer l'évaluation annuelle à mi-chemin de 2013, nous nous attendons à ce que son ratio de capitalisation dépasse légèrement 93 % sur la base de la continuité de l'exploitation, tous nos actifs étant évalués à leur valeur marchande.

Mark J. Fuller, président et chef de la direction



Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

À 11,9 %, l'excellent rendement de nos placements a été la principale force motrice de cette amélioration, quoique pas la seule. En effet, à la lumière des mesures de restriction de la rémunération du gouvernement, les salaires ont augmenté à un rythme moins rapide que nous l'avions présumé au moment d'évaluer le passif du Régime. Les hausses salariales inférieures aux attentes ont des répercussions directes sur les coûts de fournir les prestations. Du début de 2010 à la fin de 2012, les restrictions salariales auront permis au passif du Régime d'être inférieur de 300 à 400 millions de dollars au montant qu'il aurait atteint autrement. Dans son budget de 2012, le gouvernement de l'Ontario a laissé entendre que les restrictions salariales se maintiendraient, dans une certaine mesure, pendant un certain temps.

Les cinq dernières années ont été éprouvantes pour les régimes de retraite à prestations déterminées. La viabilité et l'abordabilité sont les mots d'ordre de l'industrie en ce moment. En 2012, nous avons maintenu notre programme proactif visant à protéger la viabilité et l'abordabilité du RRF. Nous avons entamé une étude de capitalisation à long terme effectuée conjointement par la Commission et son actuaire externe. Cette étude se penche sur le bien-fondé des hypothèses que nous utilisons pour évaluer le Régime (comme celles touchant les salaires et les taux de mortalité), le caractère adéquat des taux de cotisation actuels et l'abordabilité des prestations. Étant donné l'évolution des caractéristiques démographiques du Régime et de la conjoncture économique au fil des ans, nous effectuons ces études tous les cinq ans. Effectuée en 2008, la dernière étude a entraîné la recommandation que le promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario) augmente les cotisations des participants et les cotisations correspondantes des employeurs. L'étude actuelle sera terminée en 2013.

Pour mieux refléter les réalités actuelles de l'économie et des marchés financiers (particulièrement les taux d'intérêt et d'inflation très bas), nous avons décidé de modifier certaines des hypothèses que nous utilisons pour évaluer le Régime. Le taux de rendement hypothétique annuel des placements a été ramené de 6,35 % à 5,95 %. Je tiens à vous assurer que cette baisse hypothétique ne signifie pas que nous visons seulement à générer ce taux de rendement. En fait, nous prévoyons que notre stratégie de placement produira des taux de rendement annuels moyens plus élevés à long terme. Nous avons également ramené nos hypothèses inflationnistes annuelles de 2,5 % à 2,1 % et, par conséquent, maintenu notre hypothèse « réelle » (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation) à 3,85 %. Les répercussions de ces changements se reflètent dans le ratio de capitalisation prévu qui est mentionné ci-dessus.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au cours des dernières années, la Commission a adopté une nouvelle stratégie de placement et investi dans la création d'une équipe d'investissement de premier ordre. Nous avons fait d'autres ajouts à cette équipe en 2012. Les résultats favorables de cet investissement dans les compétences de placement se reflètent non seulement dans le taux de rendement de nos placements pour l'année, mais également dans nos nombreuses nouvelles réalisations, comme l'émission couronnée de succès de notre première obligation, notre participation à l'offre d'acquisition de Primaris Real Estate Investment Trust, notre placement dans deux centrales électriques alimentées au gaz du Royaume-Uni et l'obtention d'un permis pour investir dans des actions de catégorie A de la Chine. Ces réalisations ont seulement été rendues possibles en raison de l'investissement que nous avons effectué dans les compétences de notre équipe de placement.

Gestion efficace des coûts

Je crois fermement que l'efficacité est une caractéristique essentielle de la réussite d'un régime de retraite. Nous avons tous entendu l'expression « la magie des taux d'intérêt composés ». Or, nous devons tous aussi tenir compte de la « tyrannie des dépenses composées ». Notre ratio des charges (soit nos charges pour chaque dollar d'actif) de 0,495 %, qui comprend les frais d'administration des placements et des rentes, est l'un des plus faibles parmi les régimes de retraite du secteur public, même parmi les plus vastes qui seraient censés pouvoir réaliser des économies d'échelle supérieures. Il est également inférieur au ratio des frais de gestion de 2 à 3 % des fonds communs de placement, qui ne porte sur que les services de gestion des placements. Bien que les charges de placement augmentent, nous croyons que le taux de rendement supérieur compensera cette hausse.

Offrir un excellent service

En 2012, nous avons continué d'améliorer notre service d'administration des rentes, tout en réduisant légèrement les dépenses liées à ce service par rapport à 2011. Je suis extrêmement fier de notre classement mondial dans le cadre du sondage de CEM Benchmarking Inc. Nous avons radicalement amélioré nos temps de réponse et rehaussé la qualité du service que nous offrons. Nous offrons maintenant un service plus personnalisé concernant les décisions de retraite clés et une formation plus approfondie à l'égard du Régime aux participants, aux employeurs et aux agents négociateurs. Je suis encore plus fier du fait que nous avons amélioré notre classement et nos services au cours des dernières années, tout en diminuant nos frais d'administration annuels de plus de 15 % depuis 2008. Le gouvernement de l'Ontario a fixé un objectif d'efficacité accrue pour les services du secteur public. La Commission a respecté cette attente. Ces résultats, elle le doit à l'excellente équipe qu'elle a assemblée, laquelle a su offrir plus avec moins. Ces résultats démontrent également le rendement robuste des placements que nous avons effectués dans la technologie au cours des dernières années.

À l'aube de 2013, l'économie mondiale et les marchés financiers demeurent tumultueux et le contexte des régimes de retraite est toujours éprouvant. Cela dit, je suis convaincu que la Commission est très bien placée pour bien gérer la viabilité du Régime, comme nous l'avons fait au cours des cinq dernières années.



Mark J. Fuller, président et chef de la direction

Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements

Ayant assumé le poste de chef des placements de la Commission il y a un peu plus de deux ans, Jill Pepall a supervisé certains changements considérables à la division de placement de la Commission, y compris la mise en œuvre d'une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA), le lancement d'une stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA), la création d'une équipe de placement interne et la consolidation des systèmes et pratiques de gestion des risques, et ce, tout en gérant le placement de l'actif de 19 milliards de dollars de la caisse de retraite. Dans cette entrevue, M^{me} Pepall parle des réussites et des difficultés – et des raisons pour lesquelles la Commission est mieux placée aujourd'hui pour faire face aux défis de placement de demain

Jill Pepall, chef des placements



Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Dans l'ensemble, comment résumeriez-vous 2012?

L'année a été couronnée de succès. Nous avons été en mesure de dégager un rendement solide à deux chiffres malgré la volatilité considérable des marchés. Nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives importantes qui nous ont permis d'accroître les rendements, de réduire les **risques de placement** inutiles et de gérer les coûts, maintenant et dans l'avenir.

Forts d'un rendement de 11,9 %, les placements de la Commission ont fait bonne figure en 2012. Quels sont les principaux facteurs ayant contribué à cette réussite?

Il y en a plusieurs. D'abord, au sein des marchés publics, nos gestionnaires ont devancé leur indice de référence dans toutes les principales catégories d'actif. La **composition de l'actif** a également joué un rôle important. Nous avons surpondéré le marché américain, qui avait le vent dans les voiles, et sous-pondéré les marchés des actions et des titres à revenu fixe du Canada, qui en arrachaient un peu plus. Nous détenions également une importante participation aux marchés émergents, qui se sont bien comportés. La priorité accrue accordée aux marchés privés (surtout l'immobilier), qui a porté ses fruits, a également joué un rôle important. De plus, notre participation supérieure à des mandats spécialisés a favorisé le rendement. Par exemple, dans le secteur des titres à revenu fixe, nos mandats de crédit spécialisés ont nettement devancé le reste de la catégorie des titres à revenu fixe, ce qui a donné du tonus au rendement des placements en 2012.

Quels défis ont entravé les progrès de la Commission en 2012?

Le régime a fait face à certains défis en 2012. Plus particulièrement, la volatilité des marchés est demeurée problématique, surtout à la lumière de la crise d'endettement en Europe et de l'incertitude budgétaire aux États-Unis. De même, les perspectives de reprise mondiale étaient tributaires des efforts déployés par la Chine pour stimuler l'économie. Par ailleurs, les taux d'intérêt ont continué de frôler des creux records, ce qui a continué d'exercer des pressions haussières sur les engagements en matière de retraite et rendu plus difficile la quête de rendement dans toutes les catégories d'actif.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Quelles mesures avez-vous prises pour mettre en œuvre la répartition stratégique de l'actif (RSA) approuvée par le conseil à la fin de 2011?

Nous avons activement cherché des occasions d'accroître notre participation aux **placements de rechange**. À la fin de l'année, nous étions en avance sur notre horaire pour ce qui est d'atteindre notre répartition cible dans l'immobilier, l'infrastructure et les placements privés. La rapidité avec laquelle nous établirons notre portefeuille de placement dans des sociétés fermées dépendra des occasions de premier ordre qui seront offertes. Notre priorité consiste à repérer de bonnes occasions de placement dotées d'un potentiel de rendement solide.

Comment la mise en œuvre de la nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA) a-t-elle touché les ressources et les dépenses de placement?

La RSA a donné lieu à un mandat de placement plus vaste et complexe. Par exemple, elle a mené à notre participation à deux nouvelles catégories d'actif, soit l'infrastructure et les sociétés fermées. Pour appuyer notre participation accrue aux marchés privés, nous continuons d'accroître notre expertise interne dans le domaine des placements et avons perfectionné nos systèmes administratifs. Le coût des transactions sur les marchés privés peut être supérieur. De même, nos placements dans des titres dont les frais de placement sont peu élevés – comme les **débetures spéciales** de l'Ontario –, sont en baisse, au profit d'une participation accrue à des mandats spécialisés et à des **instruments dérivés superposés**. Les mandats spécialisés ont tendance à coûter plus cher en raison de l'expertise spécialisée qui est requise pour les gérer. À mesure que nous augmentons notre recours aux produits dérivés pour accroître notre efficacité, il est important d'adopter des systèmes permettant de tenir un suivi de leur évolution et de leur rendement. Malgré ces changements, notre ratio des dépenses de placement demeure parmi les moins élevés au sein de notre groupe de pairs.

Comment les marchés émergents se sont-ils comportés en 2012?

Ils se sont bien comportés. Leurs économies ont fait meilleure figure que celles des pays industrialisés. Notre portefeuille de titres des **marchés émergents** a dégagé un rendement de 18,9 % pendant l'année. Nous détenions une participation supérieure à la moyenne à ces marchés (environ 15 %), étant d'avis que les pays en développement seront la force motrice de la croissance mondiale à mesure que leur économie s'industrialisera et que la consommation y augmentera.

Quelles stratégies sont-elles en place pour gérer ou atténuer la volatilité persistante?

Nous avons adopté de nombreux outils et stratégies pour composer avec la volatilité. Par exemple, nous avons accru notre participation à l'immobilier et à l'infrastructure, qui tirent une grande partie de leur rendement de leurs flux de trésorerie relativement stables. Nous avons également choisi de travailler avec des gestionnaires spécialisés dans les marchés publics, qui accordent une plus grande importance à la préservation du capital. De plus, nous avons augmenté notre recours aux instruments dérivés superposés afin de créer des positions sur et sous-pondérées tirant parti des mouvements à court terme des marchés. Du côté de l'exploitation, nous avons amélioré nos systèmes de gestion des données, d'analyse et de gestion du rendement afin de tenir un meilleur suivi de nos placements et d'être en mesure de repérer et d'éviter les risques inutiles.

Rapport annuel 2012

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Par le passé, la Commission a parlé d'accroître sa participation au marché des sociétés fermées. Avez-vous réussi en 2012?

Oui. La Commission a accru sa participation à l'immobilier et à l'infrastructure et effectué son premier placement dans une société fermée en 2012. Nous avons également participé à l'offre d'acquisition du Primaris Real Estate Investment Trust.

Notre portefeuille immobilier est demeuré une source de robustesse pour le Régime, procurant des rendements solides, des flux de trésorerie stables et une protection contre l'inflation. En 2012, nous avons mené à bien notre projet de trois ans visant à rénover ou à vendre les biens immobiliers qui ne répondent plus à nos exigences. Ayant établi un portefeuille solide de biens immobiliers canadiens, nous profitons d'un plus grand nombre d'occasions mondialement dans le but de préserver le capital.

La Commission a émis sa toute première obligation en 2012. Quelles sont les incidences de cette opération sur le portefeuille de placements?

L'émission de cette obligation est importante pour deux raisons : elle nous donne l'occasion d'améliorer le rendement des placements et procure une protection contre la hausse future des taux d'intérêt. L'obligation représente l'accès à une forme de financement peu coûteuse pour la Commission, argent qui a été réinvesti dans des biens immobiliers de premier ordre qui dégagent des flux de trésorerie supérieurs au montant requis pour régler les versements d'intérêt de l'obligation. Bref, elle a permis à la Commission d'améliorer son rendement d'une façon économique. Avant son émission, l'obligation a obtenu la cote AAA de Standard and Poor's. Il s'agit là de la cote la plus élevée qu'une agence de notation peut attribuer à une obligation. Cette cote, jumelée au fait que l'émission a été sursouscrite, confirme nettement la confiance témoignée à la Commission et à ses dirigeants.

Les taux d'intérêt occupent des creux sans précédent. Quelles sont les incidences de cette situation sur le régime et que peut faire la Commission pour y remédier?

La faiblesse des taux d'intérêt a tant des incidences sur l'actif que sur le passif du régime. Du côté du passif, elle a pour effet d'amplifier les engagements de retraite estimatifs, car les taux d'intérêt servent à calculer la valeur actuelle des rentes futures. Donc, plus les taux d'intérêt sont bas, plus la valeur actuelle est élevée. Du côté de l'actif, des taux faibles se traduisent par des rendements inférieurs de la part des placements producteurs d'intérêt, comme les obligations et les hypothèques. Pour remédier aux répercussions de taux d'intérêt bas sur le rendement des titres à revenu fixe, nous avons réduit notre participation à ces derniers au profit d'une proportion accrue de placements de rechange, comme l'immobilier et l'infrastructure, qui dégagent un rendement supérieur. L'obligation de la Commission, qui a été émise dans une conjoncture de taux d'intérêt très faibles, rehausse le rendement de nos biens immobiliers.

Que sont des mandats spécialisés??

Les mandats spécialisés représentent notre participation à des occasions de placement qui découlent de changements spécifiques survenant sur le marché. Ces mandats spécialisés sont gérés par des gestionnaires ayant accès à des équipes de recherche qui se concentrent sur les occasions offertes dans leur segment d'affaires. Ces placements sont effectués de façon tactique dans le contexte d'une catégorie d'actif plus vaste. Par exemple, le recours à une stratégie de crédit à rendement élevé au sein de la catégorie des titres à revenu fixe représente un mandat spécialisé. Généralement parlant, les mandats spécialisés sont une bonne façon d'ajouter de la valeur en prenant des « risques sensés ». Parmi les autres exemples, citons un mandat axé sur les obligations en difficulté pour faire complément aux titres à revenu fixe (dont les

Rapport annuel 2012

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

progrès sont restreints par les taux d'intérêt faibles), le placement dans de petites entreprises de nos portefeuilles d'actions des marchés industrialisés et en développement, un mandat à dividendes élevés au sein du portefeuille américain et une participation à l'or pour faire échec au repli économique d'envergure mondiale.

La dernière débenture spéciale du Régime vient à échéance en 2014. Que cela signifie-t-il pour le Régime?

Le gouvernement de l'Ontario a émis des débentures à l'intention du Régime en 1990 en tant que mécanisme de capitalisation initial. Au fil des ans, ces débentures ont représenté une source de flux de trésorerie pour le Régime et elles cadraient bien avec ses engagements de retraite. Elles nous ont aussi permis de maintenir des coûts bas étant donné qu'elles n'exigent aucuns frais de placement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la RSA, les débentures qui sont sur le point de venir à échéance nous fournissent l'occasion de réinvestir le capital et les flux de trésorerie dans le marché des sociétés fermées.

On dirait que le Régime assume des risques de placement plus élevés. Comment cela cadre-t-il avec votre emphase sur la préservation du capital?

On ne peut dégager de rendements sans risque. Ainsi, nous visons à assumer des risques sensés, à même d'être récompensés, mesure essentielle à l'obtention d'un bon rendement corrigé du risque à long terme. La gestion du risque est également essentielle à l'atteinte de l'objectif visant à préserver le capital pendant les marchés baissiers.

Quelles sont les perspectives de placement pour 2013?

La croissance économique dans le monde industriel est appelée à demeurer inférieure à la moyenne, bien qu'elle soit en voie d'amélioration. Les gouvernements s'attachent toujours à réduire leur niveau d'endettement élevé et à maintenir des taux d'intérêt bas pour stimuler l'activité économique. Les économies émergentes devraient faire meilleure figure, étant donné qu'elles ne croulent pas sous un fardeau de dette élevé, contrairement à celles du monde industrialisé. Les marchés des actions demeureront volatils. En revanche, ils tireront parti de l'embellie de la conjoncture économique et des bénéfices des sociétés, bien qu'ils soient vulnérables à l'instabilité entourant la situation politique de l'Europe, ainsi qu'aux problèmes budgétaires des États-Unis. La Commission est bien placée pour composer avec ces incertitudes. Surtout, nous sommes munis des stratégies et du savoir-faire nécessaires pour dégager des résultats à valeur ajoutée malgré le climat éprouvant d'aujourd'hui.

Discussion et analyse de la direction



Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Introduction

Ensemble, la stratégie de placement solide du Régime et son équipe de placement hautement performante ont permis à la Commission de dégager des résultats vigoureux en 2012, donnant ainsi lieu à l'amélioration considérable de la situation de capitalisation du Régime.

Dans cette section, nous nous pencherons sur :

- les forces motrices de la situation de capitalisation du Régime et la façon dont nous gérons ces facteurs;
- la priorité que la Commission continue d'accorder à la viabilité du Régime en gérant les facteurs touchant son actif et son passif;
- les efforts que nous déployons sans cesse pour offrir un excellent service à la clientèle et maintenir des liens solides avec les intervenants; et
- les efforts d'intervention de la Commission visant à créer un contexte viable pour le RRF en particulier et les régimes de retraite à prestations déterminées en général.

Depuis 2008, la Commission a aidé le RRF à traverser la période la plus pénible pour l'économie et les marchés financiers depuis la Grande Crise économique. Elle a aussi composé avec un contexte éprouvant pour les régimes de retraite, surmontant l'incertitude des marchés, les taux d'intérêt très bas, l'évolution des caractéristiques démographiques et le débat incessant entourant la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

En 2008 et en 2009, la priorité accordée à la **préservation du capital** a isolé le Régime d'une grande partie du repli. Elle nous a également permis de dégager un rendement moyen de 0,7 %, résultat nettement supérieur aux normes de l'industrie pendant cette période de deux ans. Ce rendement a représenté une réalisation de taille, car c'est plus facile de favoriser l'accroissement des capitaux si l'on parvient à les préserver. Si un placement perd 33 % de sa valeur, ce qui correspond approximativement aux pertes de l'indice composé TSX en 2008, les investisseurs doivent obtenir un rendement de 50 % pour simplement revenir à leur point de départ.

À la fin de 2011, la Commission a présenté une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA). Cette stratégie permettait d'élargir le mandat de placement de la Commission afin de mieux refléter les besoins en matière du Régime et les réalités changeantes du marché. En 2012, nous avons donné priorité à la mise en œuvre de la RSA. Pour ce faire, nous avons dû augmenter nos compétences internes et améliorer nos systèmes afin de pouvoir appuyer un mandat plus vaste et complexe. Nous avons également accru notre participation aux sociétés fermées et pris en charge de nombreux mandats spécialisés.

Les résultats de placement de 2012 ont confirmé le succès de la nouvelle RSA et la robustesse de notre équipe de placement. Forts d'un rendement de 11,9 % à la fin de l'année, nous estimons que la situation de capitalisation du Régime dépassera légèrement 93 %, l'actif étant évalué à la valeur marchande.

L'excellence des placements demeure une priorité pour la Commission. En 2013, nous continuerons de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour composer avec la volatilité des marchés, éviter les risques inutiles et dégager les rendements nécessaires pour protéger la viabilité à long terme du Régime.

Dans le cadre de leurs activités, la Commission et les groupes d'agents de négociation veillent à la viabilité à long terme du Régime. Le promoteur, indépendamment et conjointement avec les groupes d'agents de négociation du Régime et avec la participation de la Commission, a pris des décisions à la fois prudentes et réalistes concernant la structure du Régime, décisions qui ont eu des répercussions positives à long terme sur la santé de ce dernier. Pendant les années 1990 et le début des années 2000, alors que d'autres régimes ont exonéré leurs participants du versement des cotisations et augmenté les prestations, le RRF s'est abstenu de leur emboîter le pas. Et le promoteur du Régime, à la recommandation de la Commission, a augmenté de façon proactive ses cotisations en 2009 et 2010 dans le but de remédier à la hausse des coûts liés au versement des prestations.

La Commission a également pris des décisions prudentes et réalistes concernant les hypothèses utilisées pour évaluer le RRF. Les hypothèses sont essentielles. Le passif du Régime est déterminé en fonction du coût estimatif des futures rentes, lequel découle des hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le Régime (comme le rendement prévu des placements, l'âge où les participants partiront à la retraite et le nombre d'années où la rente sera versée). Si les hypothèses doivent changer de manière considérable, il peut en résulter une hausse à la fois importante et imprévue du passif estimatif et une détérioration correspondante de la situation de capitalisation du régime de retraite.

La Commission a géré les dépenses de façon stratégique et responsable. Au cours des dernières années, nous avons pris la décision délibérée de réduire nos frais d'administration et y sommes parvenus – respectant, voire excédant, les attentes du gouvernement en matière de restrictions budgétaires. Et bien que nous continuions à améliorer notre expertise en matière de placements et à établir de nouveaux systèmes administratifs pour accommoder notre mandat de placement plus vaste, nos ratios des dépenses demeurent parmi les plus faibles de notre groupe de pairs.

Bien que le RRF ne soit pas à l'abri des réalités économiques, démographiques et boursières, ces mesures prudentes à l'égard du passif nous ont, collectivement, permis de préserver le niveau des prestations du RRF, tout en maintenant l'abordabilité des cotisations.

Pleins feux sur la capitalisation

L'amélioration de la situation de capitalisation du Régime demeure la principale priorité de la Commission. En 2012, nous avons atteint cet objectif, la valeur de l'actif du Régime s'étant accrue de près de 2 milliards de dollars, alors que notre situation de capitalisation a augmenté d'environ 1 milliard de dollars en fonction de la continuité des opérations.

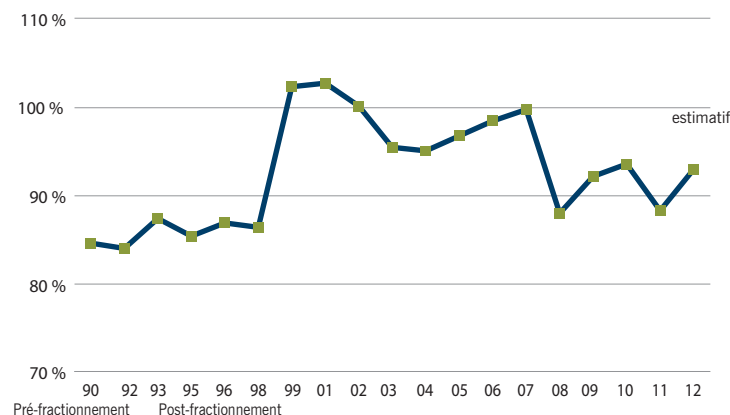
En 2012, nous avons continué de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer la situation de capitalisation du Régime à long terme. Par exemple, nous avons continué de collaborer avec le promoteur du Régime, c'est-à-dire le gouvernement de l'Ontario, afin d'élaborer une nouvelle politique de capitalisation pour le RRF. Une fois finalisée, cette politique fournira d'importantes lignes directrices pour la prise de décisions relatives au taux de cotisation et aux prestations – veillant ainsi à ce que le Régime dispose, à long terme, des capitaux nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations constituées.

De plus, la Commission continue de revendiquer l'allègement des exigences de solvabilité du RRF. En vertu des règles actuelles de l'Ontario, les régimes de retraite à promoteurs multiples du secteur public sont exemptés des exigences de capitalisation. Or, le RRF n'est pas actuellement admissible à cette exemption. Bien que nous n'ayons pas de promoteurs multiples, nous détenons une structure de partage des coûts 50-50 et une gouvernance partagée (par le biais de la participation d'agents de négociation à notre conseil).

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Situation de capitalisation



Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

CAPITALISATION

CE QUE NOUS AVONS FAIT

RAISONS ET INCIDENCES

Continué de collaborer avec le promoteur du Régime pour élaborer une politique de capitalisation officielle

Une fois finalisée, cette politique de capitalisation (considérée comme une composante clé de la bonne gouvernance) établira les lignes directrices veillant à mettre les valeurs du promoteur du régime en parallèle à celles de la Commission au moment de prendre des décisions de placement à long terme concernant les taux de cotisation et les niveaux de prestations. La Commission continuera de collaborer avec le promoteur du Régime pour finaliser et mettre en œuvre cette nouvelle politique.

Continué de revendiquer l'allègement des exigences de solvabilité pour le RRF

S'il est approuvé, l'allègement des exigences de solvabilité mettra la Commission sur un pied d'égalité avec les régimes de retraite à promoteurs multiples du secteur public de l'Ontario – permettant ainsi au gouvernement de la province (le promoteur du Régime) de capitaliser le Régime en fonction de la continuité des opérations, ce qui reflète la nature à long terme du RRF.

Effectué une évaluation de la solvabilité

Une évaluation de la solvabilité vise à s'assurer que le Régime détient un actif suffisant pour respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Cette évaluation s'est soldée par la décision d'abaisser les taux d'actualisation et d'inflation hypothétiques servant à évaluer le Régime.

Abaisse les hypothèses concernant les taux annuels relatifs au rendement des placements et à l'inflation

Pour tenir compte des réalités actuelles de l'économie et des marchés financiers – particulièrement les taux d'intérêt et d'inflation très faibles –, nous avons ramené le taux de rendement annuel hypothétique de 6,35 % à 5,95 %, et le taux d'inflation annuel présumé de 2,5 % à 2,1 %.

Situation financière

La Commission effectue deux évaluations distinctes sur une base régulière, soit une évaluation reposant sur la capitalisation et une évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice

- **L'évaluation reposant sur la capitalisation** sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations du Régime.
- **L'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice** vise à faire état de la situation financière du Régime aux fins des états financiers. Cette évaluation est conforme au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Ces deux évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont toutes deux effectuées par un actuaire indépendant nommé par le conseil d'administration de la Commission.

Évaluation reposant sur la capitalisation – L'évaluation reposant sur la capitalisation doit être déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), organisme de réglementation de la province en matière de retraite, au moins une fois tous les trois ans. La dernière évaluation qui a été déposée auprès de la CSFO a été effectuée en date du 31 décembre 2010 et faisait état d'un taux de capitalisation de 94 % et d'un manque à gagner de 1,2 milliard de dollars.

Malgré le faible rendement des placements en 2011 (qui a ramené le ratio de capitalisation à un peu moins de 90 % en 2011) et l'adoption d'hypothèses plus prudentes en matière de capitalisation, l'analyse préliminaire laisse présager un ratio de capitalisation dépassant légèrement 93 % au 31 décembre 2012. Le redressement de la situation de capitalisation du Régime en 2012 est principalement attribuable à son revenu de placement net de 2 milliards de dollars, qui dépasse nettement le taux de rendement hypothétique ayant été utilisés dans le cadre de nos évaluations, ainsi qu'aux hausses salariales inférieures aux prévisions à la lumière des restrictions imposées à ce chapitre dans le secteur public.

Comme cette évaluation doit être déposée tous les trois ans, la prochaine devra porter la date du 31 décembre 2013 ou une date antérieure. Au moment de déposer l'évaluation, le promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario) devra expliquer comment il prévoit remédier à une augmentation du manque à gagner au chapitre de la continuité des opérations. Il y a de nombreuses façons de le faire :

- on peut accroître les cotisations des participants et des employeurs participants;
- les prestations peuvent être réduites pour les participants actifs;
- le promoteur du Régime peut verser des paiements spéciaux; ou
- une combinaison de ce qui précède.

Cela dit, le gouvernement de l'Ontario a clairement indiqué qu'une augmentation des taux de cotisation des employeurs ne devrait pas être la méthode principale utilisée pour remédier aux manques à gagner et que des réductions des prestations devraient plutôt faire partie de la solution. Le gouvernement a également indiqué que les participants doivent cotiser au même rythme que les employeurs avant qu'une augmentation du taux de cotisation des employeurs soit envisagée. Il importe de faire remarquer que le RRF partage déjà les coûts du service 50-50, vu que les employeurs et les participants y versent des cotisations correspondantes.

Évaluation selon la méthode de comptabilité d'exercice – Aux fins de l'évaluation selon la comptabilité d'exercice, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2011, date de la dernière évaluation de la capitalisation, et extrapolé en date du 31 décembre 2012. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2012 (pour des facteurs tels que les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles. L'extrapolation tient compte de l'indexation des rentes au 1^{er} janvier 2012.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2012 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2012. En fonction de l'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 décembre 2012, le Régime affichait un déficit de 1,37 milliard de dollars (voir la « Note 7, Déficit » à la page 59). À la fin de l'exercice de 2011, l'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice a révélé un déficit de 2,26 milliards de dollars. L'amélioration par rapport à l'exercice précédent est largement attribuable au rendement des placements. Ce chiffre ne tient pas compte de gains actuariels salariaux.

Gestion du passif

La situation de capitalisation d'un régime de retraite est, en termes simples, déterminée en fonction de « l'équation servant à calculer l'actif du régime », équation qui compare la valeur de l'actif du régime avec le coût estimatif de son passif. Bien que les insuffisances (et les excédents) de capitalisation soient généralement attribuées au rendement des placements, qui s'ajoute à l'actif du régime, son passif (le coût estimatif des rentes futures) est également important.

Pendant les années 1990, le rendement des placements a excédé les attentes, incitant les régimes à se concentrer sur l'accroissement de l'actif et à détourner leur attention du passif. Par la même occasion, de nombreux facteurs, dont la baisse des taux d'intérêt et l'augmentation de l'espérance de vie, ont commencé à avoir des répercussions considérables sur le coût lié au versement des rentes. Par conséquent, de nombreux régimes ont dû recalculer les coûts exigibles pour respecter leurs engagements au titre des prestations constituées. Au cours des 12 dernières années, les effets combinés de la hausse imprévue du coût de fournir les rentes et du contexte de placement volatil ont été considérables. Les excédents se sont évaporés et les insuffisances sont devenues très répandues.

La Commission a excellé dans le domaine du calcul du coût des rentes, comme en témoigne le fait que, malgré les conjonctures boursières et économiques les plus pénibles depuis la Grande Crise économique, notre situation de capitalisation en fonction de la continuité des opérations est demeurée relativement robuste et le Régime a été en mesure de maintenir les niveaux de prestations, tout en conservant des taux de cotisation raisonnables.

Notre capacité à gérer le passif peut être attribuée à deux facteurs. D'abord, la Commission et ses intervenants ont, ensemble, pris des décisions tant responsables qu'informées concernant la structure du Régime. Ensuite, la Commission a réussi à fixer des hypothèses démographiques et économiques à la fois prudentes et réalistes pour calculer le coût du passif du Régime. Citons par exemple la modification du taux d'actualisation nominal.

À l'aide d'hypothèses démographiques et économiques, nous réévaluons constamment les coûts liés au versement des rentes en modélisant et prévoyant un vaste éventail de scénarios potentiels. Ce faisant, nous tentons d'éviter une hausse inattendue et importante des coûts estimatifs du Régime qui pourraient facilement « engloutir » les gains issus du rendement positif des placements. Dans ce but, la Commission effectuera une étude de la capitalisation à long terme et une étude des résultats de 2013. L'étude de la capitalisation à long terme, qui est effectuée tous les cinq ans, s'inscrit dans le cadre de notre programme proactif visant à comprendre les obligations financières du Régime et à faire en sorte que celui-ci demeure viable. La dernière étude a été effectuée en 2008. À la recommandation de la Commission, le promoteur du Régime a mis en œuvre une légère augmentation graduelle des cotisations en 2009 et 2010 pour remédier à la hausse des coûts liés à la capitalisation de chaque dollar de prestation accumulée (qui est principalement attribuable à l'augmentation de l'espérance de vie des participants et à la baisse des taux d'intérêt).

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Des placements avertis et rigoureux

La Commission adhère à une approche stratégique et prudente, comparativement parlant, à l'égard des placements. Cette approche repose sur trois objectifs de base :

1. la préservation des prestations garanties aux participants;
2. le respect de paramètres de risque acceptables; et
3. le maintien de taux de cotisations relativement stables et raisonnables.

Pour atteindre ces objectifs, nous visons à engendrer une croissance graduelle des rendements à long terme. Nous croyons pouvoir atteindre cette croissance tout en respectant des paramètres de risque acceptables en :

- mettant l'accent sur la préservation du capital;
- repérant des occasions de placement mondiales qui dégagent des flux de trésorerie abondants et évitent les **risques non récompensés**;
- donnant priorité aux **placements axés sur des recherches fondamentales**; et
- visant à réduire la volatilité absolue.

En 2011, la Commission a effectué une étude approfondie de l'actif et du passif, laquelle a incité les dirigeants de la Commission et le conseil d'administration à approuver une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA). La RSA élargit le mandat de placement de la Commission pour l'aider à atteindre ses objectifs de capitalisation à long terme et à mieux gérer le risque. La nouvelle RSA sera mise en œuvre sur une période de cinq ans, selon la disponibilité d'occasions de placement de premier ordre.

Pour accommoder le mandat plus vaste et complexe de la nouvelle RSA, nous avons continué d'accroître nos compétences et nos outils technologiques dans le domaine des placements en 2012. De cette façon, les compétences et les capacités de notre équipe de placement pourront suivre le rythme de la complexité des transactions effectuées.

En 2012, nous avons également franchi certains jalons dans la mise en œuvre de la RSA. Citons notamment :

- **L'émission de notre première obligation** – Cette émission couronnée de succès a permis à la Commission d'accéder à des capitaux de façon abordable, capitaux qui peuvent être réinvestis dans des actifs productifs de revenu pour stimuler le rendement global du Régime et le protéger contre une hausse des taux d'intérêt.
- **L'élargissement de notre portefeuille d'actions de sociétés fermées** – Les placements dans les sociétés fermées favorisent les résultats de placement lorsque les marchés sont volatils en tirant une plus grande partie de leur rendement des flux de trésorerie. Ils fournissent également une protection contre l'inflation et atténuent la volatilité des rendements.
- **Le rallongement de notre liste de mandats spécialisés**. – Les mandats spécialisés représentent une façon d'ajouter de la valeur par le biais de « risques sensés ».
- **La mise en œuvre de la répartition tactique de l'actif (RTA)** – La Commission a engagé un spécialiste en placements chevronné pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre de notre RSA. Il s'agit là d'une stratégie de placement active qui vise à accroître les rendements ou gérer le risque en modifiant la composition de l'actif du Régime pour tirer parti des mouvements du marché.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie globale visant à générer les résultats graduels requis pour veiller à la viabilité à long terme du Régime.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

PLACEMENTS	
CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Dégagé un rendement de 11,9 %	Le rendement robuste des placements a contribué à l'amélioration considérable de la situation de capitalisation du Régime par rapport à l'an dernier. Nous estimons que l'évaluation datée du 31 décembre 2012 révélera un taux de capitalisation dépassant légèrement 93 %.
Mis en œuvre la nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA)	La nouvelle RSA, dont la mise en œuvre s'étend sur une période de cinq ans, aidera la Commission à mieux gérer les risques et à respecter ses objectifs de capitalisation à long terme. Cette stratégie donne priorité aux placements dans des sociétés fermées, comme l'immobilier et l'infrastructure.
Engagé un gestionnaire en placements chevronné pour mettre en œuvre la répartition tactique de l'actif (RTA)	La RTA nous permettra de modifier rapidement et efficacement le pourcentage de l'actif détenu dans divers portefeuilles de placement, nous permettant ainsi de tirer parti des mouvements à court terme des marchés et de dégager des rendements à valeur ajoutée.
Accru notre recours aux instruments dérivés superposés	Les instruments dérivés superposés permettent à la Commission de réagir plus rapidement à l'évolution des conditions boursières et de réduire le coût des opérations.
Maintenu la priorité accordée aux marchés émergents	Les économies des marchés émergents affichent des « bilans » plus solides et un taux de croissance économique supérieur. Par conséquent, nous prévoyons que les placements détenus dans ces régions dégageront des rendements supérieurs.
Accru nos placements dans les marchés privés	Les placements dans les marchés privés nous aident à améliorer notre rendement, car ils tirent une plus grande partie de leur rendement des flux de trésorerie. Ils fournissent également une protection contre l'inflation. Les placements effectués directement dans les marchés privés sont plus abordables que ceux effectués par le biais de fonds gérés.
Commencé à investir dans les actions de sociétés fermées et l'infrastructure	Les placements dans des sociétés fermées et dans l'infrastructure (comme dans des centrales électriques) ont tendance à être moins sensibles à la volatilité des marchés que les actifs provenant des actifs publics (comme les titres de participation).
Élargi et amélioré nos placements dans l'immobilier	Ce portefeuille a représenté une importante source de robustesse pour le Régime – dégageant des rendements solides, des flux de trésorerie fiables et une protection contre l'inflation. Nous avons amélioré la qualité de nos placements pour donner du tonus aux rendements dans l'avenir.
Élargi notre liste de mandats spécialisés	Les mandats spécialisés fournissent une façon d'ajouter de la valeur en prenant de « risques sensés ».

Composition de l'actif

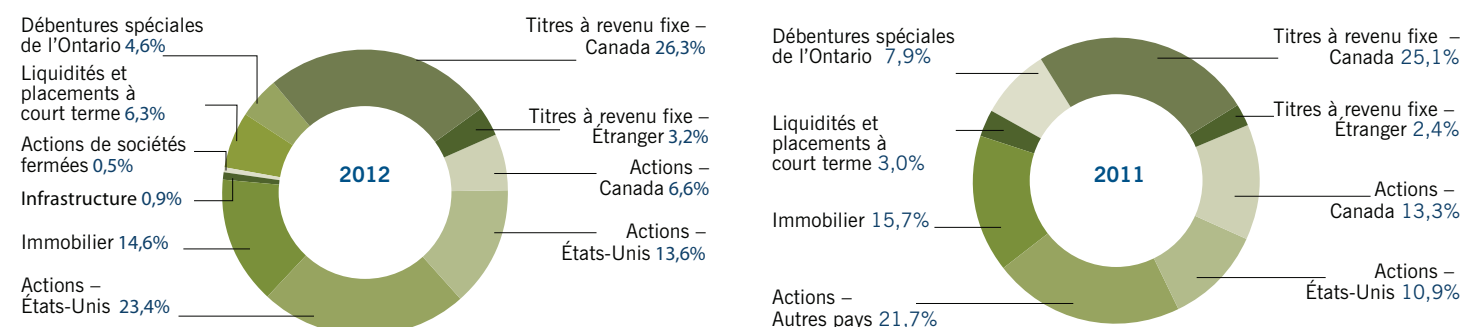
La composition de l'actif est un facteur déterminant du rendement des placements. C'est dans cette optique que le conseil d'administration de la Commission a approuvé une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA) à la fin de 2011.

La RSA a pour effet d'élargir le mandat de placement de la Commission et d'établir de nouvelles cibles pour la répartition de l'actif qui rendent mieux compte des exigences du Régime en matière de flux de trésorerie et de placement. Cette stratégie sera mise en œuvre graduellement au cours des prochaines années, sous réserve de la disponibilité d'occasions de placement de premier ordre. La Commission a déjà commencé à investir davantage dans les marchés privés – renflouant son portefeuille de biens immobiliers et investissant dans l'infrastructure et les actions de sociétés fermées.

Actuellement, l'actif du Régime se compose des éléments suivants :

- placements productifs d'intérêt (débonatures spéciales, liquidités et placements à court terme et titres à revenu fixe);
- titres de sociétés ouvertes (actions); et
- placements dans les marchés privés (immobilier, infrastructure, actions de sociétés fermées et obligations de sociétés fermées).

Composition de l'actif



Note : Le pourcentage des placements immobiliers affiche une baisse en 2012, pendant que nous affectons le produit de notre émission obligataire à notre composante immobilière. De plus, ce pourcentage ne tient pas compte des transactions en cours au 31 décembre 2012, plus précisément celle touchant Primaris, qui est évaluée à environ 800 millions de dollars.

Émission obligataire

En 2012, la Commission a émis sa première obligation par le biais de ses filiales. Vu la faiblesse sans précédent des taux d'intérêt, l'émission obligataire a fourni à la Commission l'accès à une source de financement peu coûteuse pendant une période prolongée (de 30 à 50 ans). Cet argent a été réinvesti dans des biens immobiliers de premier ordre qui dégagent des flux de trésorerie supérieurs au montant requis pour régler les frais d'intérêt applicables aux obligations. Bref, la Commission a été en mesure d'accroître le rendement des biens immobiliers à l'aide de cette stratégie d'emprunt.

Avant d'être émise, l'obligation de la Commission avait obtenu la cote de crédit AAA de l'agence de notation Standard and Poor's. Il s'agit là de la cote la plus élevée qui peut être attribuée à une obligation par une agence de notation. Cette cote de crédit favorable et le succès retentissant de l'obligation, qui a été sursouscrite, confirment nettement la confiance témoignée à la Commission et à ses dirigeants.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Rendement des placements

Dans l'ensemble, la Commission a dégagé un rendement de 11,9 % en 2012, ce qui dépasse le taux de rendement à long terme requis pour capitaliser le Régime. Le taux de rendement moyen à long terme du Régime depuis sa création en 1990 s'établit à 8,5 %.

La mise en œuvre couronnée de succès de notre stratégie de placement nous a permis de dégager des résultats robustes malgré les défis imposés par la faiblesse des taux d'intérêt et la volatilité persistante du marché.

Les principaux facteurs suivants ont contribué à notre succès :

- la performance supérieure des principaux marchés publics par rapport à leur indice de référence;
- la position surpondérée des actions américaines, jumelée à la sous-pondération des actions canadiennes (les marchés américains ayant devancé ceux du Canada pendant l'année);
- notre forte proportion de titres des marchés émergents, qui ont fait bonne figure;
- la position sous-pondérée des titres à revenu fixe, qui ont figuré parmi les catégories d'actif les moins performantes de l'année;
- la décision d'améliorer et d'élargir notre portefeuille immobilier;
- la position surpondérée des obligations de sociétés pendant une période où les écarts de crédit ont continué de rétrécir; et
- la priorité accrue accordée aux marchés des sociétés fermées.

En 2012, la Commission a pris de nombreuses mesures pour faire échec à la volatilité des marchés. Plus particulièrement, nous avons :

- accru notre participation aux marchés privés (comme l'immobilier), qui dérivent généralement une plus grande partie de leur rendement des flux de trésorerie;
- accru notre recours aux instruments dérivés superposés. Ces instruments représentent des façons abordables d'établir des positions sur et sous-pondérés pour tirer parti des mouvements à court terme des marchés (plutôt que de négocier les titres sous-jacents);
- continué d'accorder la priorité aux gestionnaires des marchés publics dont le processus de placement préconise la préservation du capital. Les gestionnaires qui effectuent une analyse du « pire des scénarios » ont tendance à investir dans des entreprises de meilleure qualité qui ont tendance à mieux se comporter pendant les marchés baissiers;
- créé un mandat à dividendes élevés au sein de notre portefeuille de placements. Les titres à dividendes élevés ont tendance à être moins volatils;
- perfectionné nos systèmes de gestion des données, d'analyse et d'attribution du rendement pour tenir un meilleur suivi des placements; et
- amélioré nos processus de gestion des risques et systèmes de placement pour éviter les risques inutiles.

Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de nos résultats de placement, selon la catégorie d'actif.

Placements portant intérêt

Les placements portant intérêt fournissent au Régime une source stable de liquidités et l'aident à préserver son capital pendant les périodes de volatilité. Au 31 décembre 2012, les placements portant intérêt représentaient 40,4 % de l'actif net du Régime et regroupaient :

- les espèces et les placements à court terme;
- des débentures non négociables de la province de l'Ontario (« débentures spéciales »); et
- des titres à revenu fixe négociables et non-négociables.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Espèces et les placements à court terme – À la fin de 2012, les espèces et les placements à court terme, y compris les opérations en instance, s'élevaient à 1,2 milliard de dollars (6,3 % des placements nets), ce qui représente une hausse par rapport à 530,5 millions de dollars (3,1 % des placements nets) un an plus tôt.

Débtentures spéciales – La province de l'Ontario a émis des débtentures spéciales à l'intention du Régime en tant que mécanisme de capitalisation initial lorsque le RRF a été établi à titre de régime capitalisé de façon distincte en 1990. Au 31 décembre 2012, les débtentures spéciales du Régime comportaient une valeur de 869,9 millions de dollars, comparativement à 1,4 milliard de dollars à la fin de 2011.

Au fil des ans, les débtentures ont représenté une importante source de liquidités pour le Régime. En 2012, elles ont généré des liquidités de 508 millions de dollars, contre 510 millions de dollars en 2011. La baisse de la valeur du portefeuille sur un an témoigne du fait qu'une partie du portefeuille vient à échéance chaque année. Le produit des débtentures échues est réinvesti dans d'autres actifs. La dernière débtenture vient à échéance en 2014.

Titres à revenu fixe négociables et non-négociables – Après avoir dégagé des rendements robustes en 2011 et devancé les actions, le marché des obligations canadiennes a obtenu des résultats plus modestes en 2012. Le portefeuille de titres à revenu fixe canadiens du Régime a dégagé un rendement de 5,1 % en 2012 et affichait une valeur de 5,0 milliards de dollars à la fin de l'année. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 7,6 % et 4,3 milliards de dollars en 2011.

Le portefeuille de titres à revenu fixe internationaux s'est accru de 9,6 % en 2012, alors qu'il avait gagné 7,2 % un an plus tôt. À la fin de l'année, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 597,5 millions de dollars, contre 412,2 millions de dollars un an plus tôt.

Actions de sociétés ouvertes

L'amélioration de la liquidité dans le monde a engendré le revirement des marchés des actions à mi-chemin de 2012. Les marchés des pays industrialisés et émergents ont fait bonne figure.

En 2012, la Commission a maintenu la priorité accordée aux marchés émergents. En novembre, la Commission a obtenu un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible qui lui a donné la possibilité d'investir jusqu'à 150 millions de dollars (US) dans des actions chinoises de catégorie A. Il s'agit là d'une réalisation de taille qui permet à la Commission d'investir dans des actions émises par des entreprises de la Chine continentale et négociées sur les bourses chinoises. Seuls les citoyens de la Chine et les détenteurs d'un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible peuvent négocier des actions chinoises de catégorie A. Il y a seulement neuf organisations canadiennes qui ont accès à ces actions, dont la Commission. Ces actions permettent à cette dernière d'obtenir une meilleure participation à la croissance intérieure de la Chine et elles font complément à nos placements dans les marchés émergents.

Parmi les autres initiatives axées sur les marchés publics qui visaient à rehausser les rendements et à préserver le capital, citons l'établissement d'un mandat à faible capitalisation pour notre portefeuille d'actions des marchés émergents, la mise en oeuvre d'un mandat à dividendes élevés pour notre portefeuille d'actions américaines et l'ajout d'une participation aurifère. Les titres à dividende élevé ont tendance à être moins volatils que les autres actions de sociétés ouvertes, alors que l'or fournit une protection contre les catastrophes économiques mondiales.

Le portefeuille d'actions canadiennes du Régime a dégagé un rendement de 10,2 % en 2012, alors qu'il avait subi une perte de 9,1 % l'année précédente. Au 31 décembre 2012, sa valeur marchande s'établissait à 1,3 milliard de dollars, par rapport à 2,3 milliards de dollars un an plus tôt.

Pour sa part, le portefeuille d'actions américaines du Régime s'est apprécié de 15,0 % en 2012, comparativement à un gain de 3,6 % l'année précédente (tous les rendements sont exprimés en dollars canadiens). À la fin de l'année 2012, sa valeur marchande s'élevait à 2,6 milliards de dollars, contre 1,9 milliard de dollars au terme de 2011.

Le portefeuille d'actions américaines du Régime s'est apprécié de 18,4 % en 2012, comparativement à une perte de 11,8 % l'année précédente (tous les rendements sont exprimés en dollars canadiens). À la fin de l'année 2012, sa valeur marchande s'élevait à 4,4 milliards de dollars, contre 3,7 milliards de dollars au terme de 2011.

Placements privés

Au 31 décembre 2012, les placements privés représentaient 17,7 % de l'actif net du Régime et comprenaient des placements dans l'immobilier, l'infrastructure, les actions de sociétés fermées et les obligations de sociétés fermées. Pendant l'année, nous avons accru notre participation à ces quatre catégories d'actif, ce qui a permis au Régime de se rapprocher des cibles établies en vertu de la répartition stratégique de l'actif.

Notre participation aux marchés privés a permis d'isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics et de tirer une plus grande partie de son rendement des flux de trésorerie. En ce qui concerne la participation aux marchés privés, la Commission saisit les occasions à mesure qu'elles se présentent et elle y investit directement, en vertu de placements conjoints et par le biais de fonds communs de placement.

La Commission a bâti une équipe de placement modeste, mais solide. Bien que certains régimes de retraite établissent de vastes équipes internes, nous préférons maintenir un groupe de petite taille et agile et, au besoin, faire équipe avec d'autres régimes de retraite et avec des gestionnaires chevronnés du secteur privé.

Dans l'ensemble, les placements privés du Régime ont dégagé un rendement de 17,2 % en 2012, contre 15,3 % en 2011. Leur valeur marchande s'établissait à 3,3 milliards de dollars au 31 décembre 2012, en hausse par rapport à 2,9 milliards de dollars à la fin de 2011. Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de ces résultats pour chaque catégorie d'actif.

Immobilier – Le portefeuille immobilier de la Commission se compose de placements directs dans des propriétés immobilières canadiennes de premier ordre, de placements indirects dans l'immobilier international ainsi que d'une légère proportion de prêts hypothécaires participatifs.

En 2012, le portefeuille immobilier a continué de représenter une source de vigueur pour le Régime, dégageant des rendements solides. Dans l'ensemble, il a dégagé un rendement de 19,2 % en 2012, contre 15,6 % en 2011. Depuis 1994, année où la Commission a effectué son placement initial dans l'immobilier, le portefeuille affiche un rendement annuel moyen de 10,6 %.

L'initiative de trois ans visant à améliorer la qualité du portefeuille immobilier a pris fin en 2012. Pendant l'année, nous avons vendu les immeubles qui ne répondaient plus à nos exigences, investi dans ceux qui cadrent mieux avec notre stratégie de placement à long terme et adopté une perspective plus mondiale. Plus précisément, nous avons :

- acquis de son propriétaire actuel, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, une part de 50 % dans le RBC Centre, un tour de bureaux portant la certification LEED et située au centre-ville de Toronto;
- acquis de son propriétaire actuel, Ivanhoe Cambridge, une part de 50 % dans le centre commercial Southgate d'Edmonton; et
- amélioré la qualité des locataires de notre portefeuille de centres commerciaux.

Par le passé, notre portefeuille immobilier se concentrait sur les centres commerciaux. Notre participation au RBC Centre représente une étape importante vers sa diversification.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Nos immeubles canadiens « de base » continuent d'obtenir des rendements solides, de dégager des liquidités stables et de procurer une protection contre l'inflation. Ces immeubles répondent aux besoins en liquidités du RRF et leur valeur est appelée à s'apprécier au fil des ans.

Nous sommes actuellement en quête d'immeubles qui fournissent un potentiel de rendement supérieur en fonction de paramètres de risque acceptables. Bien que nous visions toujours à obtenir des flux de trésorerie de nos immeubles canadiens, l'objectif de nos propriétés internationales penchera en faveur de la croissance du capital.

Les placements immobiliers de la Commission consistent surtout dans des immeubles de location détenus directement et situés au Canada. Au 31 décembre 2012, ce portefeuille détenait plus de 11 millions de pieds carrés de locaux affectés à la vente au détail, aux industries légères et à l'aménagement de bureaux. Pour une liste complète des immeubles appartenant au Régime, passez à la page 69.

Le Régime détient aussi des placements immobiliers à l'extérieur du Canada. Par exemple, par le biais d'investissements et de co-investissements dans des fonds, la Commission détenait, à la fin de l'exercice, une participation minoritaire dans cinq immeubles de bureaux situés dans la ville de New York et gérés par RXR Realty. La participation du Régime dans plusieurs autres immeubles en construction – un à Londres et les autres à Paris – est gérée au nom du Régime et des autres investisseurs du fonds par AXA Real Estate Investment Management.

En 2012, la Commission a fait partie d'un consortium d'investisseurs qui a tenté d'acquérir Primaris, principale fiducie de placement immobilier de centres commerciaux à construction fermée au Canada, pour la somme de 4,4 milliards de dollars.

Infrastructure – Le portefeuille d'infrastructure a été établi en 2011. En 2012, nous avons effectué notre premier placement direct dans l'infrastructure, soit une centrale électrique alimentée au gaz du Royaume-Uni.

Au fil du temps, la Commission compte investir dans des systèmes physiques – comme des routes à péage, des ponts et des pipelines – qui fournissent une source régulière de liquidités au Régime, une protection contre l'inflation et des rendements stables pendant les périodes de volatilité boursière.

Le portefeuille d'infrastructure, qui a obtenu un rendement de 10,8 % en 2012, affichait une valeur de 173,4 millions de dollars.

Actions de sociétés fermées – Le portefeuille d'actions de sociétés fermées a été établi à la fin de 2011 pour investir dans des actions qui ne sont pas inscrites en bourse. La Commission a obtenu sa première participation aux sociétés fermées en 2012 avec l'achat de trois placements.

Le portefeuille d'actions de sociétés fermées a dégagé un rendement de 9,9 % en 2012 et affichait une valeur de 103,4 millions de dollars à la fin de l'exercice.

Obligations de sociétés fermées – Les obligations de sociétés fermées consistent dans des produits à revenu fixe de bonne qualité qui portent intérêt et comportent diverses échéances et qui ne sont pas offerts sur les marchés publics. Elles dégagent habituellement des rendements supérieurs aux obligations de sociétés ouvertes, sans compter qu'elles peuvent réduire le risque si elles s'accompagnent des nantissements et des engagements financiers appropriés.

En 2012, la Commission a continué de se concentrer sur des projets produisant un rendement supérieur aux obligations négociées sur les bourses publiques.

Le portefeuille a dégagé un rendement de 11,3 % en 2012, contre 12,7 % en 2011, et il affichait une valeur de 368,6 millions de dollars à la fin de l'exercice.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Perspectives de placement

La croissance économique dans le monde industriel est appelée à demeurer inférieure à la moyenne, bien qu'elle soit en voie d'amélioration. Les gouvernements s'attachent toujours à réduire leur niveau d'endettement élevé et à maintenir des taux d'intérêt bas pour stimuler l'activité économique. Les économies émergentes devraient faire meilleure figure, étant donné qu'elles ne croulent pas sous un fardeau de dette élevé, contrairement à celles du monde industrialisé. Les marchés des actions demeureront volatils. En revanche, ils tireront parti de l'embellie de la conjoncture économique et des bénéfices des sociétés, bien qu'ils soient vulnérables à l'instabilité entourant la situation politique de l'Europe, ainsi qu'aux problèmes budgétaires des États-Unis.

La Commission est bien placée pour composer avec ces incertitudes. Surtout, nous sommes munis des stratégies et du savoir-faire nécessaires pour dégager des résultats à valeur ajoutée malgré le climat éprouvant d'aujourd'hui.

Excellence inégale en matière de service

La Commission est déterminée à offrir un service remarquable à ses clients. En fait, son engagement envers l'amélioration du service lui a permis de se hisser au rang de chef de file dans ce domaine.

CEM Benchmarking Inc., un leader mondial dans la comparaison des administrateurs de régimes de retraite, a classé la Commission troisième au monde parmi ses pairs au chapitre du service à la clientèle. Nous visons à conserver ce rang, voire à l'améliorer. Les besoins en matière d'information de nos clients évoluent constamment et nous devons adapter notre modèle de service pour y répondre.

En 2012, nous avons préparé le terrain à la mise en œuvre d'un service personnalisé visant à aider les clients à prendre des décisions. À cette fin, nous avons établi un « centre de relations avec la clientèle » qui ouvrira ses portes au début de 2013. Les clients qui appellent entreront directement en contact avec un généraliste. Dans la plupart des cas, cette personne pourra répondre à leurs questions. Toutefois, si leur demande exige une analyse ou une discussion plus approfondie, l'appel sera acheminé à un conseiller, qui aidera le client à examiner ses options et à prendre une décision éclairée.

En 2012, nous avons continué de sensibiliser les participants à notre gamme de services électroniques à la fine pointe de l'industrie. Près de 30 % de nos participants sont maintenant inscrits à nos services en ligne et les utilisent. Ils peuvent notamment accéder à de nombreux services sur Internet, comme obtenir un relevé estimatif personnalisé, demander un prix pour le rachat de droits à pension, modifier leur adresse ou leur bénéficiaire, entamer le processus de départ à la retraite, voir leur relevé T4 ou relevé de retraite et accéder à un planificateur de retraite complet. Les efficacités réalisées par le biais de notre gamme de services électroniques ont libéré le personnel de la Commission, lui permettant ainsi d'aider les clients ayant des décisions plus complexes à prendre.

Nous croyons qu'une démarche proactive est une composante essentielle du service. C'est dans cette optique que la Commission tient des séances individuelles ou de groupe pour instruire les clients et accroître leur compréhension du Régime. En 2012, nous avons tenu plus de 165 séances à l'intention des participants (rejoignant ainsi environ 13 % des participants) pour aider les participants à comprendre les avantages de leur régime et la façon dont il cadre avec leurs projets de retraite globaux et, ainsi, leur permettre de prendre des décisions éclairées. Nous effectuons également des sondages trimestriels sur la satisfaction des clients qui ont récemment pris contact avec le personnel afin d'obtenir leurs commentaires sur les services, les ressources et le soutien obtenus. La Commission utilise ces commentaires pour rajuster son tir.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

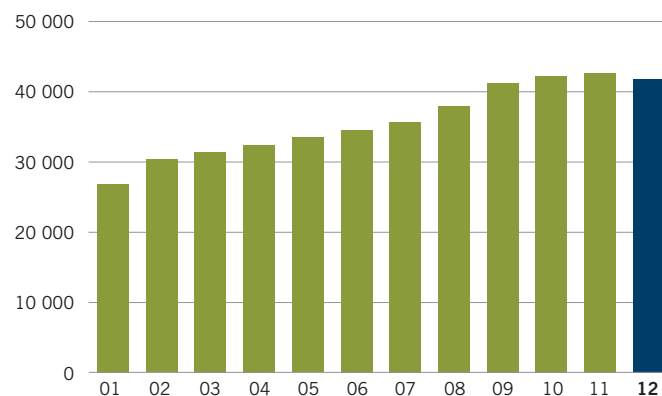
Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE	
CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Continué d'accroître notre expertise interne en matière de service	Cette initiative veille à ce que le personnel de la Commission ait les connaissances nécessaires pour aider les participants à passer leurs options de retraite en revue et à prendre des décisions informées.
Préparé le terrain à un service de soutien personnalisé pour la prise de décisions	Un centre de relations avec la clientèle verra le jour au début de 2013. Ce centre fournira des réponses sur-le-champ aux clients ou les redirigera vers des spécialistes dûment formés pour les aider à prendre des décisions.
Sensibilisé les participants à notre gamme de services en ligne	Les services électroniques permettent aux participants d'effectuer rapidement les principales transactions, comme modifier leur adresse ou leur bénéficiaire, obtenir une estimation du revenu de retraite et entamer le processus de départ à la retraite. Grâce aux efficacités réalisées, le personnel de la Commission a pu se libérer pour aider les clients à prendre des décisions plus complexes concernant leur retraite.
Tenu des séances de formation individuelles ou de groupe	Ces séances veillent à ce que les participants comprennent les avantages du Régime au moment de planifier leur retraite.
Tenu des sondages trimestriels sur la satisfaction de la clientèle	Ces sondages donnent aux clients l'occasion de fournir des commentaires candides sur leur satisfaction à l'égard de la Commission. Ceux-ci nous disent constamment que les services électroniques et l'obtention de l'aide nécessaire pour prendre des décisions complexes représentent des priorités pour eux.

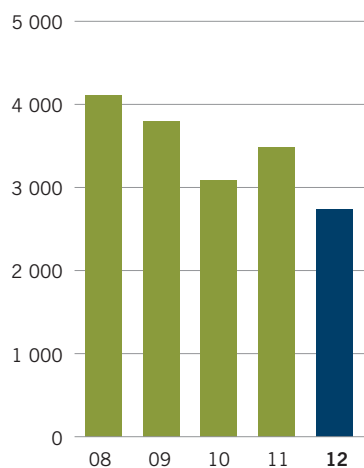
Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

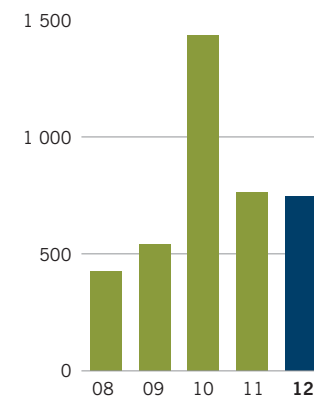
Augmentation du nombre de participants¹ De 2001 à 2012



Adhésions¹ De 2008 à 2012



Rachats de droits à pension² De 2008 à 2012



¹ Le nombre de participants cotisants a baissé pendant la période du 2009 à 2012, au cours de laquelle le gouvernement n'engageait aucun nouvel employé et était en voie de céder certains services et employés au secteur privé ou à d'autres paliers du secteur public.

² Le nombre de demandes de rachats de droits à pension a monté en flèche en 2010 lorsque des changements législatifs ont eu pour effet d'éliminer la période de rachat de deux ans. Ce changement a permis aux participants qui n'avaient pas racheté leurs droits à pension dans les deux ans suivant leur adhésion au Régime de le faire en fonction du coût actuariel. La hausse rend compte de l'afflux de demandes immédiatement après le changement législatif.

Initiatives d'intervention

La Commission déploie constamment des efforts pour maintenir la viabilité et la stabilité du contexte pour les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) au Canada.

Contexte de retraite

L'environnement est de plus en plus complexe pour les régimes de retraite du secteur public. Les renseignements inexacts abondent à leur sujet. De même, certains groupes estiment les régimes PD sont à l'origine des déficits gouvernementaux et ils revendiquent leur élimination.

À la Commission, nous croyons que s'ils sont bien gérés, les régimes PD sont la façon supérieure d'offrir la sécurité et un revenu suffisant à la retraite. Nous croyons également que les discussions sur le revenu de retraite devraient viser à accroître, et non à réduire, les prestations de retraite offertes aux Canadiens. Dans cette optique, nous promouvons sans cesse les avantages socioéconomiques des régimes PD auprès de groupes gouvernementaux et industriels de façon à veiller à ce que les décideurs comprennent tous les enjeux.

Dans son allocution budgétaire de 2012, le gouvernement de l'Ontario a reconnu que les régimes PD représentent l'option supérieure, mais a signalé certains problèmes. À la Commission, nous maintenons un point de vue équilibré. Nous reconnaissons pleinement que certaines modifications s'imposent pour assurer la viabilité des régimes PD. Cela dit, nous croyons toujours que ces régimes offrent des avantages distinctifs et qu'ils peuvent être rentables s'ils sont bien structurés et gérés et qu'ils comportent des mécanismes de gestion du risque pour remédier aux manques à gagner.

De même, nous « joignons l'acte à la parole ». Nous agissons de façon responsable. Nous nous attardons tant à l'actif qu'au passif du Régime, visons activement à réaliser des économies et adhérons rigoureusement aux principes d'une bonne gouvernance.

Regroupement d'éléments d'actif

Au printemps de 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il songeait à regrouper l'actif de petits régimes du secteur public dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer le rendement des placements. S'il procédait de la sorte, cette décision toucherait l'actif de plus de 50 régimes du secteur public et parapublic.

À la Commission, nous croyons que le regroupement des actifs pourrait être avantageux. S'il est bien fait, il a le potentiel de permettre l'obtention de meilleurs rendements, ce qui profiterait aux participants en fin de compte. Et, compte tenu du fait que la Commission dispose déjà d'une infrastructure de placement recherchée, nous croyons qu'elle est bien placée pour aider le gouvernement à atteindre cet objectif.

En mai 2012, le gouvernement a nommé un conseiller pour examiner cette proposition et formuler des recommandations. La Commission a présenté une soumission mettant en lumière ses exigences minimales pour participer à cette initiative. En bref, la Commission y participera seulement dans la mesure où elle est convaincue que la situation financière du Régime s'en verra améliorée et qu'elle protégera les intérêts de ses participants, de ses retraités et de ses intervenants.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuares	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

INTERVENTION	
CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Continué de prendre des mesures pour protéger le modèle des régimes PD	La Commission est d'avis que les régimes PD représentent la façon supérieure d'assurer la sécurité et la suffisance du revenu de retraite. Dans cette optique, nous déployons des efforts pour protéger le Régime et le contexte de retraite en veillant à nous faire la voix des régimes PD auprès des principaux décideurs.
Fourni une soumission sur le regroupement de l'actif	Dans le sillage de l'annonce voulant que le gouvernement cherche à regrouper l'actif des petits régimes de retraite du secteur public, la Commission a présenté une soumission reconnaissant les mérites de l'étude et mettant en lumière les exigences minimales pour sa participation.

Relations remarquables avec les intervenants

La Commission adhère à un modèle de « gouvernance partagée » qui accorde une importance particulière à l'engagement des intervenants. Par le biais des personnes que nous nommons au conseil et du dialogue constant entre nos dirigeants et les intervenants, nous veillons à obtenir le point de vue de ces derniers et à en tenir compte au moment d'envisager des initiatives majeures et de prendre des décisions importantes.

La Commission est fière de la relation de travail positive et solide qu'elle a établie avec le promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario) et les agents négociateurs qui représentent les participants du Régime (directement et par le biais des personnes que nous nommons au conseil). Au fil des ans, nous avons fourni des recommandations équilibrées qui tiennent compte de l'engagement de la Commission envers la viabilité à long terme du Régime ainsi que du besoin du gouvernement de contenir les coûts. Ces positions de principe nous ont valu le rôle de conseiller de confiance, rôle qui nous méritera une place à la table pendant les pourparlers futurs sur la structure et le financement du Régime.

Nous avons intensifié notre présence auprès des intervenants et faisons régulièrement des présentations lors de l'assemblée annuelle des agents négociateurs. Cette initiative vise à fournir la transparence, accroître notre compréhension du contexte de retraite, et établir et maintenir des relations de travail solide.

RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

CE QUE NOUS AVONS FAIT

RAISONS ET INCIDENCES

Continué de maintenir une relation de travail solide avec le promoteur du Régime

Le promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario) est responsable des principales décisions concernant le Régime. Nous croyons qu'une relation de travail solide nous méritera une place à la table des négociations concernant la structure et le financement du Régime, et veillera à la protection des intérêts à long terme des participants.

Rencontres avec le promoteur du Régime et présentations aux assemblées annuelles des intervenants

Entamer des discussions concernant la viabilité à long terme du Régime, rehausser notre compréhension du contexte de retraite et ses incidences sur le Régime, et renforcer les relations de travail.

Gestion financière stratégique et responsable

Une gestion financière tant stratégique que responsable représente une responsabilité fiduciaire fondamentale.

La Commission prend des mesures pour gérer ses dépenses depuis plusieurs années. Sa capacité de tenir les charges d'exploitation en échec est largement attribuable à sa gestion prudente et aux mesures constantes de réduction des coûts.

Dans l'avenir, la Commission continuera de gérer ses dépenses de façon responsable, mais investira au besoin pour veiller à ce que les clients et les intervenants obtiennent le meilleur rapport qualité-prix.

GESTION FINANCIÈRE

CE QUE NOUS AVONS FAIT

RAISONS ET INCIDENCES

Continué de donner priorité à la réduction des coûts

La Commission est déterminée à contenir les coûts. En 2012, nous avons limité la rémunération du chef de la direction, mis en veilleuse certaines initiatives stratégiques non essentielles, réalisé des efficacités par le biais de services en ligne additionnels, automatisé les processus internes et négocié des contrats plus concurrentiels avec les fournisseurs de services.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Charges d'exploitation

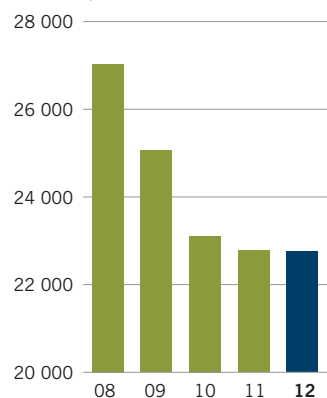
Le plan d'affaires de la Commission demeure conscient de l'importance de la responsabilité financière et de l'efficacité opérationnelle.

Les charges d'exploitation du Régime comprennent :

- **Les frais de gestion des placements** – qui englobent les frais de gestion des fonds, les frais d'opérations et les frais de garde et sont déduits du revenu de placement total; et
- **Les frais d'administration des rentes** – qui correspondent aux dépenses engagées par la Commission pour exploiter et gérer le Régime. Comme le démontre le graphique ci-dessous, ces frais ont baissé d'une année à l'autre.

Charges d'exploitation

En milliers \$



Frais de gestion des placements

Comme prévu, les frais de gestion des placements de la Commission ont légèrement augmenté en 2012. Cette hausse est principalement attribuable à deux facteurs :

- les placements continus dans le savoir-faire, les capacités et la technologie nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie plus vaste et plus complexe;
- l'établissement de mandats spécialisés a tendance à être plus coûteux en raison de l'expertise requise pour les gérer.

Malgré cette légère augmentation des frais de placement, notre ratio des frais de placement de 0,495 % figure parmi les moins élevés pour les régimes de notre groupe de pairs.

Ces frais se sont élevés à 57,3 millions de dollars en 2012, comparativement à 55,7 millions de dollars en 2011, ce qui correspond à 30 sous par tranche de 100 \$ d'actif net en 2012, contre 32 sous par tranche de 100 \$ en 2011.

Nous estimons qu'au fil des ans, les rendements supérieurs de nos placements compenseront amplement la hausse des charges. Entre-temps, nous continuons de prendre des mesures pour maîtriser les coûts. Par exemple, en 2012, nous avons :

- eu davantage recours à la superposition de l'actif pour réduire les coûts de négociation; et
- accordé une priorité accrue aux placements directs et au co-investissement, mesure qui nous permet d'éviter des frais de gestion des placements élevés et de réduire les frais imputables aux fonds engagés, mais pas encore investis.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Frais d'administration des rentes

En 2012, la Commission a réussi à maintenir les frais d'administration des rentes à des niveaux légèrement inférieurs à ceux atteints en 2011. Ces frais se sont élevés à 22,75 millions de dollars en 2012, comparativement à 22,77 millions en 2011. Cela correspond à 12 sous par tranche de 100 \$ d'actif net en 2012, contre 13 sous par tranche de 100 \$ en 2011.

Pour atteindre ces résultats, nous avons continué d'accorder la priorité à la réduction des coûts. Ainsi, en 2012, nous avons :

- limité la rémunération du chef de la direction (gel du salaire de base et des avantages sociaux pour la cinquième année consécutive);
- mis en veilleuse des initiatives stratégiques non essentielles;
- mis à profit les efficacités réalisées par le biais de l'établissement des services en ligne;
- continué d'automatiser les processus d'affaires internes et ceux liés au service à la clientèle, ce qui nous a permis de redéployer les ressources vers d'autres initiatives stratégiques;
- mis en œuvre un programme de formation et de perfectionnement à la fois utile et abordable; et
- négocié des contrats plus concurrentiels avec les fournisseurs de services.

Cotisations

La *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990* stipule les niveaux de cotisation du RRF.

Les participants cotisent actuellement 6,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 9,5 % de la tranche de leur salaire qui dépasse le MGAP. Les employeurs versent un montant équivalent. Pour les participants qui reçoivent des prestations de protection du revenu à long terme, les cotisations sont versées par l'employeur.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») sont tenus de verser des cotisations additionnelles au Régime pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension le plus élevé pendant une période consécutive de 36 mois utilisé pour calculer leur rente. Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,2 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,3 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

Les employés civils de la PPO sont tenus de verser des cotisations additionnelles pour capitaliser la composante du salaire de la formule de calcul des prestations (salaire annuel moyen le plus élevé de 48 mois consécutifs). Le taux de cotisation des employés civils de la PPO s'élève à 6,775 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 9,875 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

En 2012, les cotisations de tous les participants et employeurs de la Commission ont totalisé 714 millions de dollars, ce qui se rapproche de la somme de 715 millions de dollars recueillie en 2011. Cela est attribuable à l'équilibre entre la hausse restreinte des salaires pour les participants et la légère augmentation du nombre de participants.

Rentes versées

Le total des rentes mensuelles versées au 31 décembre 2012 s'élevait à 77,2 millions de dollars, comparativement à 72,7 millions de dollars un an plus tôt. Une partie de cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 2,8 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1^{er} janvier 2012. Le reste découle de l'augmentation de la rente moyenne versée aux nouveaux retraités.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Gestion judicieuse des risques

Pour les régimes de retraite, le risque se présente sous diverses formes : risque opérationnel, risque de placement, risque de change, risque de capitalisation et risque de liquidité, pour n'en nommer que quelques-uns. À la Commission, nous prenons chacun de ces risques au sérieux.

Au fil des ans, nous avons adopté une approche rigoureuse pour faire en sorte que nos pratiques en matière de gestion des risques correspondent au profil de risque de l'organisation. Par exemple, nous avons regroupé nos activités de gouvernance et de gestion des risques au sein d'un seul service afin d'améliorer la supervision et avons fait de la gestion des risques une partie intégrante de notre processus de planification stratégique. Nous avons aussi maintenu notre pratique à long terme visant à examiner nos hypothèses d'évaluation tous les ans pour nous assurer qu'elles continuent de refléter la réalité. Enfin, nous avons mis en place un programme de vérification interne fondé sur le risque.

Cela dit, nous reconnaissons que les contextes commerciaux et économiques changent constamment. Certains risques s'estompent et d'autres surgissent. Par conséquent, nous passons en revue chaque trimestre les risques et les stratégies visant à y remédier et nous nous assurons de disposer des ressources humaines, des politiques et des procédures nécessaires pour gérer efficacement le risque.

Risque opérationnel

En 2012, nous avons mené à bien la mise en œuvre de notre programme de gestion des risques d'entreprise. Ce programme procure une approche intégrée à la gestion des risques et met en lumière les stratégies visant à remédier aux principaux risques pouvant nuire au Régime.

Nous avons également continué de peaufiner nos contrôles internes, particulièrement dans les domaines de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information.

Bien que nos initiatives de gestion des risques figurent parmi nos points forts, un risque nous inquiète particulièrement. Les niveaux de rémunération considérablement supérieurs des autres régimes de retraite du secteur public et des entreprises de gestion des capitaux du secteur privé rendent de plus en plus difficiles le recrutement et la conservation de dirigeants et de spécialistes chevronnés. La Commission est fière d'avoir pu compenser le manque de compétitivité de notre rémunération à l'aide de notre stratégie de ressources humaines et de notre culture d'entreprise positive. Toutefois, elle sera forcée d'apporter des modifications à ses niveaux de rémunération dans l'avenir pour être en mesure de recruter et de conserver des personnes détenant les compétences et le savoir-faire nécessaires pour nous aider à respecter nos obligations fiduciaires.

Risque de placement

La Commission adhère à une approche de placement qui tient compte du risque. Nous visons à améliorer le rapport risque-rendement de chaque décision de placement que nous prenons et assumons uniquement les risques qui sont susceptibles d'être récompensés.

Au cours des cinq dernières années, la Commission a remanié son portefeuille de placement, délassant les mandats équilibrés au profit des mandats spécialisés et, plus récemment, investissant dans les marchés privés (immobilier, infrastructure, et actions et obligations de sociétés fermées). Bien que ce mandat élargi procure à la Commission la capacité de gérer le risque de marché et de change plus efficacement, il ajoute un élément de complexité qui exige une attention accrue à la gestion des risques, à la conformité et à la surveillance.

À cette fin, nous avons pris de nombreuses mesures pour veiller à continuer de gérer efficacement le risque. Par exemple, en 2012, nous avons accordé une priorité accrue à la supervision de nos activités de placement sur les marchés privés pour veiller à ce que les processus de gouvernance et de gestion du risque suivent le rythme de la complexité des transactions conclues. Nous avons également approuvé une politique relative aux gestionnaires externes pour appuyer la sélection, le suivi et la cessation des gestionnaires de placement des marchés publics.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Le service du financement des investissements de la Commission, qui fournit des services administratifs en matière de placement, suit le rythme des changements. En 2012, ce service a renforcé ses capacités de suivi, de compte rendu et d'analyse en mettant sur pied de nouveaux systèmes de gestion du risque et en engageant plusieurs spécialistes. Dans l'avenir, ce service continuera de rehausser ses fonctions de gestion des données, d'attribution du rendement et de modélisation des placements.

GESTION DES RISQUES

CE QUE NOUS AVONS FAIT

RAISONS ET INCIDENCES

Mis en œuvre le programme Gestion des risques d'entreprise

La Gestion des risques d'entreprise fournit une approche intégrée à l'égard de la gestion des risques et met en lumière des stratégies pour faire échec aux principaux facteurs susceptibles de nuire au Régime.

Renforcé la supervision des placements sur les marchés privés

La supervision a été renforcée pour veiller à ce que les processus de gouvernance et de gestion du risque suivent le rythme de la complexité des transactions traitées.

Approuvé une politique relative aux gestionnaires externes

Cette nouvelle politique contribuera à réduire le risque de placement en fournissant des conseils sur la sélection, le suivi et la cessation de gestionnaires de placement des marchés publics.

Perfectionné nos systèmes de gestion des risques de placement

Nous avons mis à jour nos systèmes de suivi des risques, de gestion des données, d'attribution du rendement et de modélisation des systèmes de façon à disposer des outils administratifs nécessaires pour gérer efficacement le risque.

Renforcé les capacités de suivi, de compte rendu et d'analyse en adoptant de nouveaux systèmes de gestion des risques

Pour disposer d'outils administratifs axés sur la production de rapports, l'analyse, la gestion des données, l'attribution du rendement et la modélisation des placements qui sont requis pour appuyer un mandat de placement plus vaste et complexe.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Gouvernance à la fine pointe

La Commission dispose d'un cadre de gouvernance solide qui repose sur les meilleures pratiques de l'industrie. Ce cadre fournit les paramètres nous permettant :

- d'exercer nos activités de façon efficace;
- d'investir et de gérer prudemment l'actif du Régime;
- de protéger les intérêts des bénéficiaires du Régime; et
- de répondre aux exigences législatives.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés *Documents de gouvernance*, ceux-ci regroupent aussi : une *déclaration des principes de gouvernance*; les *règlements généraux*; les *déclarations du mandat et de l'autorité*; et un *code de conduite*.

Les *Documents de gouvernance* définissent clairement les rôles et responsabilités, créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et décrivent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et contrepoids pour tous les pouvoirs.

Rôle du conseil

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué les responsabilités relatives aux activités quotidiennes du Régime – y compris l'administration et la gestion de l'actif – à l'équipe de direction de la Commission. Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, soit le comité de gouvernance et de comportement, le comité de placement, le comité de vérification, le comité de retraite et le comité des ressources humaines.

Le conseil retient la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique de la Commission;
- approuve le plan commercial et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- s'assurer que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- supervise et approuve toutes les questions de vérification interne et externe;
- effectue un examen annuel de l'*Énoncé des politiques et procédures de placement* de la Commission;
- gère la planification de la relève du président et chef de la direction;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime concernant la modification de ce dernier; et
- crée les documents de gouvernance de la Commission et tient un suivi de la conformité à ces derniers.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables :

- aux bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- à la Commission des services financiers de l'Ontario (l'organisation qui supervise les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- au gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Amélioration continue

La Commission demeure engagée envers les meilleures pratiques de gouvernance et elle continue d'y apporter des améliorations afin de rester à l'avant-plan.

Pour améliorer le processus décisionnel et l'efficacité de la Commission, celle-ci a récemment adopté le recours à des sondages du rendement individuel des administrateurs. Cette mesure proactive vise à favoriser le perfectionnement du conseil et à relever les normes de rendement de ses membres par rapport aux meilleures pratiques à ce chapitre. Les résultats du sondage ont été communiqués aux membres du conseil par sa présidente.

En outre, la Commission a mis en œuvre un Plan d'amélioration de la gouvernance en 2012, lequel comprenait les recommandations découlant de l'évaluation du rendement du conseil par des tiers en 2011.

Dans l'avenir, le conseil veillera à ce que la Commission continue de respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière de respect de la confidentialité des données sur les participants et de renseignements commerciaux à mesure que nous nous adaptons aux technologies émergentes.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants de la Commission doit établir un juste équilibre. Nous exerçons nos activités dans un domaine financier très complexe qui, dans l'intérêt du Régime et de ses intervenants, doit être hautement performant et axé sur les résultats. Notre réussite dépend de notre capacité à recruter et à conserver des employés chevronnés. La Commission doit rivaliser avec d'autres régimes de retraite pour ces employés, ainsi qu'avec l'industrie des services financiers du secteur privé, et elle doit être raisonnablement en mesure de le faire. Les niveaux de rémunération sont élevés au sein des autres régimes de retraite de moyenne et grande envergure du secteur public et de l'industrie des services financiers du secteur privé. De même, la Commission est un organisme du gouvernement de l'Ontario et, à ce titre, ses pratiques de rémunération doivent cadrer avec son statut d'organisation du secteur public. En 2009, la Commission a adopté une philosophie de rémunération qui reconnaît spécifiquement le besoin de maintenir cet équilibre.

En fonction de sa structure actuelle, la rémunération des dirigeants de la Commission consiste dans trois composantes :

1. salaire de base;
2. incitatifs à court terme; et
3. rente et avantages sociaux.

Salaire de base

Le salaire de base est déterminé en fonction des tâches et responsabilités du poste et est accordé en fonction d'une fourchette de traitement approuvée par le conseil. Le salaire de base du chef de la direction est assujéti à l'approbation de tous les membres du conseil. Celui des vice-présidents directeurs, des vice présidents principaux et des directeurs généraux est assujéti à l'approbation du comité des ressources humaines. Exerçant ses activités en fonction des politiques du conseil et du comité des ressources humaines et de notre structure de paye, le chef de la direction a l'autorité d'établir le salaire de base des vice-présidents et des autres membres de l'équipe de haute direction.

Incitatifs à court terme

À l'instar de nombreux programmes d'incitations de l'industrie, le nôtre repose à la fois sur le rendement de l'entreprise et celui de l'employé. Ces deux composantes sont évaluées en fonction d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de paramètres de rendement. Les primes incitatives sont déterminées après la fin de l'exercice et versées en mars. La composante axée sur le rendement de l'entreprise est sujette à l'approbation du conseil. L'approbation de celle axée sur le rendement individuel suit le même processus que celle du salaire de base.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Les primes incitatives tiennent également compte de l'amélioration ou de la détérioration du statut de capitalisation du Régime pendant l'année. Cela est inhabituel, mais le conseil estime que c'est nécessaire pour que les intérêts des hauts dirigeants correspondent à ceux des intervenants du Régime. Pour le chef de la direction et le chef des placements, l'incitatif à court terme maximal représente 45 % du salaire, taux qui est seulement accordé pendant les années où le rendement individuel et corporatif est exceptionnel.

Rente et avantages sociaux

Les hauts dirigeants ont droit aux mêmes avantages garantis que les employés. Ils participent également aux RRF, comme c'est également le cas de tous les employés de la Commission qui ne sont pas membres du SEFPO. Les primes incitatives sont exclues du calcul des rentes. Les dirigeants occupant le poste de vice-président principal ou un poste supérieur participent à un régime de retraite supplémentaire, qui prévoit l'accumulation de prestations additionnelles chaque année. Les dispositions de ce régime s'apparentent à celles du RRF.

La Commission a respecté les attentes du gouvernement de l'Ontario en matière de restrictions salariales. Nous mettons en œuvre de telles mesures depuis 2008. Pendant cette période, nous avons continué de recruter et de conserver une équipe talentueuse. Toutefois, les risques découlant de l'incapacité de recruter et de conserver des gens de talent en raison de ces restrictions préoccupent fortement le conseil. En 2010, celui-ci a effectué une étude de la rémunération qui a indiqué que pour les postes clés, les niveaux de rémunération d'autres régimes de retraite du secteur public et de l'industrie des services financiers du secteur privé étaient nettement supérieurs à la rémunération globale offerte par la Commission. Compte tenu des restrictions salariales auxquelles nous sommes toujours confrontés, nous croyons que l'écart entre les niveaux de rémunération de la Commission et ceux d'autres régimes du secteur public et de l'industrie des services financiers du secteur privé s'est élargi depuis cette étude – à un point tel où des rajustements s'imposeront pour rétablir l'équilibre que revendique la philosophie de rémunération.

En ce moment, la Commission n'offre aucun programme de primes incitatives à long terme. Un tel programme est une composante standard du programme de rémunération des dirigeants des autres régimes de retraite du secteur public et de l'industrie des services financiers du secteur privé. Le conseil a déployé des efforts considérables pour élaborer un tel programme. Toutefois, en raison des restrictions salariales, son établissement a été mis en veilleuse. Le conseil a l'intention de mettre ce programme en œuvre dans un avenir rapproché.

Gouvernance	
CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Adopté le recours à des sondages du rendement individuel	Pour favoriser le perfectionnement des membres du conseil et relever les normes de rendement de ses membres par rapport aux pratiques de l'industrie en matière de gouvernance.
Mis en œuvre un Plan d'amélioration de la gouvernance	Pour renforcer la structure de gouvernance de la Commission en incorporant les recommandations découlant de l'évaluation du rendement du conseil par des tiers en 2011.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	2012	2011	2010	2009	2008
Actif net, au début de l'exercice	17 270 \$	17 376 \$	16 043 \$	14 607 \$	16 379 \$
Revenu (perte) de placement	1 964	19	1 439	1 690	(1 552)
Cotisations	714	715	689	528	487
Transferts d'autres régimes	104	132	142	166	207
	2 782	866	2 270	2,384	(858)
Versements de rente	918	869	848	837	810
Cessations	105	68	56	77	71
Charges d'exploitation	38	35	33	34	33
	1 061	972	937	948	914
Actif net, à la fin de l'exercice	18 991 \$	17 270 \$	17 376 \$	16 043 \$	14 607 \$

						Cumulatif depuis la création
Taux de rendement annuel	11,9 %	0,4 %	9,4 %	11,9 %	(9,4) %	8.5%

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon Hewitt a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») pour préparer la présente évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») :

- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 aux fins de la capitalisation, comme il est indiqué à la note 6 afférente aux états financiers, préparée conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 aux fins des états financiers, préparée conformément au chapitre 4600 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2011, aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2011.

À l'aide des données fournies par la Commission visant l'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime, nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2011 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme il est indiqué à la note 7, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2012. L'évaluation au 31 décembre 2012 repose sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2011 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures; et
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON HEWITT



Allan H. Shapira

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 28 février 2013

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été remplies adéquatement.



Mark J. Fuller

Le président et chef de la direction

Le 28 février 2013



Duncan Webb, CA

Premier vice-président, Finances et technologie

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons effectué les audits des états financiers ci-joints de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
February 28, 2013

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

État de la situation financière

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Actif		
Placements (note 4)	19 008 875 \$	17 226 895 \$
Débiteurs liés aux placements (note 4)	31 554	40 345
Cotisations à recevoir		
Participants	25 328	25 006
Employeurs	36 696	36 534
Immobilisations (note 5)	3 164	3 254
Total de l'actif	19 105 617	17 332 034
Passif		
Passifs relatifs aux placements (note 4)	83 893	29 474
Créditeurs et charges à payer	29 046	31 319
Cotisations à payer	1 200	1 389
Total du passif	114 139	62 182
Actif net disponible pour le service des prestations	18 991 478	17 269 852
Obligations au titre des prestations de retraite (note 6)	20 359 744	19 524 706
Déficit (note 7)	(1 368 266) \$	(2 254 854) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,



M. Vincenza Sera
Présidente du Conseil



J. Urban Joseph
Vice-président du Conseil

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Placements		
Revenu net de placement (note 8)	1 964 316 \$	18 704 \$
Charges d'exploitation – placements (note 10)	(14 041)	(11 805)
Placements, montant net	1 950 275	6 899
Régimes de retraite		
Cotisations (note 9)		
Participants	303 622	306 742
Employeurs et promoteur	409 923	408 331
Transferts provenant d'autres régimes	103 669	132 106
Versements de prestations de retraite	(917 776)	(869 320)
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations	(105 333)	(67 982)
Charges d'exploitation – régimes de retraite (note 10)	(22 754)	(22 774)
Régimes de retraite, montant net	(228 649)	(112 897)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net pour l'exercice	1 721 626	(105 998)
Actif net au début de l'exercice	17 269 852	17 375 850
Actif net à la fin de l'exercice	18 991 478 \$	17 269 852 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	19 524 706	\$ 18 612 515
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 229 305	1 174 993
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	556 310	553 565
Transferts de services provenant d'autres régimes	103 670	132 106
Rachats au titre des services passés	31 975	34 239
Augmentation totale	1 921 260	1 894 903
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	1 023 109	937 302
Gains actuariels	30 093	45 410
Modifications des hypothèses actuarielles (note 6)	33 020	—
Diminution totale	1 086 222	982 712
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	835 038	912 191
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	20 359 744	\$ 19 524 706

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, 1990 (la «Loi»), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

Note 2 Description du régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, on se référera à la *Loi*.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi*. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les taux des cotisations représentent 6,4 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»), plus 9,5 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de leur salaire de plus, et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales 50/30 pour les agents de la PPO. En 2011, les taux des cotisations pour les agents de la PPO (sauf les sous commissaires et les commissaires), compte tenu du 2 % supplémentaire, ont grimpé à 9,2 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,3 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. De plus, en 2011, les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO sont passés à 6,775 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 9,875 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. En 2009, le Régime a été modifié afin de permettre aux participants de l'Association of Management, Administrative and Professional Crown Employees of Ontario («AMAPCEO») qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui même et son employeur doivent respecter certaines conditions. La date de fin du programme visant les employés de l'AMAPCEO a été reportée au 31 mars 2014.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Les agents de la PPO, sous les échelons de sous-commissaire et de commissaire, sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois (compte tenu d'une disposition de transition permettant de réduire progressivement la période de 60 mois à une période de 36 mois en 2011). En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois (compte tenu d'une disposition de transition permettant de réduire progressivement la période de 60 mois à une période de 48 mois en 2011). De plus, les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

Note 3 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, «Régimes de retraite», du *Manuel de l'ICCA*, les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de l'ICCA* ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. Pour les placements négociés sur le marché, la juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie de la façon suivante :

- (i) Les placements à court terme sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
- (ii) Les débetures spéciales de la province d'Ontario (les « débetures spéciales »), les obligations et la dette immobilière sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements actuels du marché et des titres comparables, au besoin.
- (iii) Les actions sont évaluées aux cours du marché à la clôture.
- (iv) Les valeurs des fonds en gestion commune pour les titres négociés sur le marché sont fournies par les administrateurs du fonds selon les cours à la juste valeur.
- (v) Les instruments financiers dérivés qui constituent des contrats de change à terme de gré à gré et des contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à la fin de l'exercice.
- (vi) Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, ainsi que les prêts hypothécaires participatifs sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement au moyen d'évaluations indépendantes. Le prix d'achat correspond approximativement à la juste valeur des biens acquis et détenus pendant moins de six mois.
- (vii) Les placements dans le secteur privé et les autres types de placement, qui comprennent les infrastructures, le capital-investissement et le placement privé de titres d'emprunt ainsi que les fonds de placements immobiliers, sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès de l'administrateur et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération sur les capitaux au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et des avantages importants. Les intérêts créditeurs et les revenus tirés de biens immobiliers liés à l'exploitation sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des biens immobiliers comprend les montants touchés auprès de locataires dans le cadre de contrats de location sur ses biens productifs, y compris les recouvrements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation. Les gains sur la vente de biens sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du bien, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré. Le revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs est comptabilisé au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Le revenu net (la perte nette) de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés à la vente de placements de même que les gains et les pertes latents attribuables ou imputables à une modification de l'écart entre le coût et la juste valeur à la clôture de l'exercice, incluant les rajustements de la valeur d'expertise des biens immobiliers et les rajustements de la juste valeur des prêts immobiliers. Les coûts d'opération sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

c) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant et sont comptabilisées selon la méthode de la constatation immédiate. Selon cette approche, le calcul des obligations au titre des prestations de retraite est fondé sur un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

d) Cotisations

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

f) Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4 Placements

Placements avant l'attribution de l'incidence des contrats de dérivés.

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Trésorerie et placements à court terme		
Canada	1 136 668 \$	440 253 \$
États-Unis et autres pays	114 008	79 405
	1 250 676	519 658
Titres à revenu fixe		
Débtures spéciales de la province d'Ontario	869 922	1 364 507
Obligations		
Canada	4 991 302	4 324 877
États-Unis et autres pays	597 451	412 150
	6 458 675	6 101 534
Actions		
Canada	1 254 760	2 288 547
États-Unis	2 687 175	1 873 214
Autres pays	4 431 847	3 735 374
	8 373 782	7 897 135
Biens immobiliers	2 701 424	2 654 157
Infrastructures	173 443	4 256
Prêts hypothécaires participatifs	50 875	50 155
Total des placements	19 008 875	17 226 895
Débiteurs relatifs aux placements		
Opérations en cours	9 752	3 950
Dérivés à recevoir	21 802	36 395
	31 554	40 345
Passifs relatifs aux placements		
Opérations en cours	43 311	12 703
Dérivés à payer	40 582	16 771
	83 893	29 474
Placements nets	18 956 536 \$	17 237 766 \$

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

a) Répartition de l'actif

Les placements sont classés et maintenus dans les principales catégories d'actifs en fonction d'une répartition cible qui se situe dans les fourchettes acceptables suivantes :

	2012 Target	2011 Target
Trésorerie et placements à court terme	2 %	2 %
Obligations	35 %	38 %
Total des instruments portant intérêt	37 %	40 %
Actions		
Actions canadiennes	11 %	11 %
Actions internationales	36 %	36 %
Total des actions	47 %	47 %
Biens immobiliers	15 %	13 %
Infrastructures	1 %	0 %
Total des actions et des biens immobiliers	63 %	60 %

Les placements dans certaines autres catégories d'actifs sont autorisés sous réserve de l'approbation du Conseil.

b) Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé des politiques et des processus de placement, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

Risque de marché – Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un placement varie en raison des fluctuations des prix du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

- (i) **Risque de taux d'intérêt** – Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée modifiée du Régime de 5,9 ans au 31 décembre 2012 (5,4 ans en 2011), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets de 386 millions de dollars (339 millions de dollars en 2011), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

- (ii) **Risque de change** – Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements. Le Régime couvre une partie du risque de change au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Le risque de change total, l'incidence des contrats de change à terme et le risque de change net sont comme suit :

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

2012

	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	4 152 117	\$ 1 246 774	\$ (3 372 643)	\$ 2 026 248
Dollar de Hong Kong	513 577	4 938	(21 356)	497 159
Won de la Corée du Sud	288 402	217	(241)	288 378
Real	245 594	8 033	(107)	253 520
Rand sud-africain	179 237	995	(6 632)	173 600
Roupie	159 145	8 885	—	168 030
Nouveau dollar taïwanais	138 783	—	—	138 783
Nouvelle livre turque	148 378	—	(10 912)	137 466
Autres	1 890 712	137 913	(1 107 898)	920 727
Total des devises	7 715 945	1 407 755	(4 519 789)	4 603 911
Dollar canadien	11 265 362	4 245 318	(1 158 055)	14 352 625
	18 981 307	\$ 5 653 073	\$ (5 677 844)	\$ 18 956 536

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

2011

	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	3 154 496	\$ 1 104 771	\$ (2 412 295)	\$ 1 846 972
Dollar de Hong Kong	374 575	13 633	(298)	387 910
Real	216 430	16 424	(109)	232 745
Won de la Corée du Sud	207 825	12 295	—	220 120
Livre sterling	423 717	13 199	(266 885)	170 031
Rand sud-africain	136 574	5 056	(2 538)	139 092
Euro	389 719	72 154	(347 309)	114 564
Nouveau dollar taïwanais	97 553	7 671	(1 437)	103 787
Autres	1 048 342	112 113	(356 081)	804 374
Total des devises	6 049 231	1 357 316	(3 386 952)	4 019 595
Dollar canadien	11 169 097	3 100 670	(1 051 596)	13 218 171
	17 218 328	\$ 4 457 986	\$ (4 438 548)	\$ 17 237 766

L'incidence d'une variation absolue de 1 % des taux de change comparativement au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 1 % de l'exposition nette à la devise touchée, ou 46 millions de dollars (40 millions de dollars en 2011) au total pour la totalité des devises au 31 décembre 2012.

- (iii) **Risque de prix autre** – Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 1 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 1 % de l'exposition nette du placement touché, ou un montant de 84 millions de dollars (79 millions de dollars en 2011) au 31 décembre 2012.

Risque de crédit – Le Régime est exposé au risque de perte découlant d'un manquement ou de l'insolvabilité d'un émetteur de titres. Au 31 décembre 2012, la province d'Ontario constituait le risque de crédit le plus important du Régime, en raison des débentures spéciales évaluées à 870 millions de dollars (1,365 milliard de dollars en 2011) et des obligations et placements à court terme évalués à 652 millions de dollars (435 millions de dollars en 2011). Au 31 décembre 2012, 70 % (77 % en 2011) des obligations affichaient au moins une note A.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Risque de liquidité – Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins de liquidité ordinaires du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges. Le Régime détient des passifs financiers sous forme de dérivés qui viennent tous à échéance dans moins de un an. Les besoins de liquidité et le règlement de tout passif financier sont généralement satisfaits au moyen de sources de liquidité provenant du revenu de placement, du produit tiré de la vente de placements et des cotisations des participants et des employeurs. La majorité des actifs du Régime sont également investis dans des titres négociés sur des marchés actifs et peuvent être vendus en temps opportun. La plus grande source de liquidité au cours de l'exercice provient des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur ainsi que des versements d'intérêt et de capital liés aux débentures spéciales, qui ont fourni 508 millions de dollars (510 millions de dollars en 2011) au Régime.

c) Trésorerie et placements à court terme

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2012	2011
Canada		
Trésorerie	96 937 \$	31 708 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	1 029 646	404 362
Dépôts à terme	8 800	3 400
Intérêts courus	1 285	783
	1 136 668 \$	440 253 \$
États-Unis et autres pays		
Trésorerie	57 085 \$	56 959 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	56 916	18 876
Dépôts à terme	—	3 569
Intérêts courus	7	1
	114 008 \$	79 405 \$

d) Placements en titres à revenu fixe et en actions

Les débentures spéciales sont comptabilisées à une valeur de marché estimative de 870 millions de dollars (1,365 milliard de dollars en 2011), en actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables. Actuellement, deux débentures spéciales viennent à échéance au cours des deux prochains exercices, leur taux d'intérêt moyen pondéré s'élevant à 11,15 % (10,96 % en 2011). Les titres à revenu fixe et les actions comprennent les fonds en gestion commune suivants :

Aux 31 décembre (in thousands of dollars)	2012	2011
Actions – Canada	— \$	36 119 \$
Actions – Autres pays	252 515	258 641

Se reporter aux tableaux des échéances des titres à revenu fixe et des placements dont la valeur est supérieure à 50 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

e) Dérivés

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Notionnel	2012 Juste valeur	Notionnel	2011 Juste valeur
Dérivés sur actions				
Contrats à terme	476 400 \$	5 991 \$	158 177 \$	186 \$
Dérivés de change				
Contrats à terme de gré à gré	5 641 127	(24 771)	4 473 551	19 438
Valeur des contrats de dérivés	6 117 527 \$	(18 780) \$	4 631 728 \$	19 624 \$

f) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 1,332 milliard de dollars (945 millions de dollars en 2011) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la Commission assure le montage des prêts, et la Commission obtient une rémunération. Le dépositaire a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant dans le cadre de son programme de prêt de titres. À la fin de l'exercice, des titres représentant 1,415 milliard de dollars (1,005 milliard de dollars en 2011) étaient détenus en garantie, représentant une couverture de 6,3 % (6,3 % en 2011) des risques de marché et de crédit.

g) Justes valeurs

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement canadien, provincial et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements dont les biens immobiliers sous-jacents, les placements privés et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour chacun des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur. Les tableaux excluent les produits à recevoir ainsi que les autres actifs et les autres passifs qui sont évalués à leur valeur comptable, qui représentent une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

Actifs financiers

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements à court terme				
Canada	—	\$ 1 038 446	\$ —	\$ 1 038 446
États-Unis et autres pays	—	56 915	—	56 915
Titres à revenu fixe				
Dérentures spéciales de la province d'Ontario	—	823 008	—	823 008
Obligations				
Canada	—	4 586 641	366 896	4 953 537
États-Unis et autres pays	—	586 434	—	586 434
Actions				
Canada	1 251 101	—	—	1 251 101
États-Unis	2 581 093	—	103 370	2 684 463
Autres pays	4 173 980	252 515	—	4 426 495
Contrats à terme	5 991	—	—	5 991
Prêts hypothécaires participatifs	—	—	50 875	50 875
Biens immobiliers	—	—	2 701 424	2 701 424
Infrastructures	—	—	173 443	173 443
Contrats de change à terme	—	15 811	—	15 811
	8 012 165	\$ 7 359 770	\$ 3 396 008	\$ 18 767 943

Passifs financiers

Contrats de change à terme	—	\$ (40 582)	\$ —	\$ (40 582)
----------------------------	---	-------------	------	-------------

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Au 31 décembre 2011
(en milliers de dollars)

Actifs financiers

Placements à court terme

Canada	—	\$	407 762	\$	—	\$	407 762	\$
États-Unis et autres pays	—		22 445		—		22 445	

Titres à revenu fixe

Dérentures spéciales de la province d'Ontario	—		1 297 855		—		1 297 855	
---	---	--	-----------	--	---	--	-----------	--

Obligations

Canada	—		4 027 209		260 661		4 287 870	
États-Unis et autres pays	—		404 176		—		404 176	

Actions

Canada	2 246 351		36 119		194		2 282 664	
États-Unis	1 870 534		—		—		1 870 534	
Autres pays	3 469 504		258 641		—		3 728 145	

Contrats à terme

	186		—		—		186	
--	-----	--	---	--	---	--	-----	--

Prêts hypothécaires participatifs

	—		—		50 155		50 155	
--	---	--	---	--	--------	--	--------	--

Biens immobiliers

	—		—		2 654 157		2 654 157	
--	---	--	---	--	-----------	--	-----------	--

Infrastructures

	—		—		4,256		4,256	
--	---	--	---	--	-------	--	-------	--

Contrats de change à terme

	—		36 209		—		36 209	
--	---	--	--------	--	---	--	--------	--

7 586 575 \$ 6 490 416 \$ 2 969 423 \$ 17 046 414 \$

Passifs financiers

Contrats de change à terme

— \$ (16 771) \$ — \$ (16 771) \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2, ou 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement de tous les actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2012	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2012
Actifs financiers							
Obligations							
Canada	260 661 \$	(5 085) \$	101 869 \$	(3 583) \$	— \$	13 034 \$	366 896 \$
Actions							
Canada	194	—	—	—	—	(194)	—
États-Unis	—	—	105 354	(4 119)	—	2 135	103 370
Prêts hypothécaires participatifs	50 155	—	—	—	—	720	50 875
Biens immobiliers	2 654 157	—	527 533	(200 402)	(500 000)	220 136	2 701 424
Infrastructures	4 256	—	165 372	(996)	—	4 811	173 443
	2 969 423 \$	(5 085) \$	900 128 \$	(209 100) \$	(500 000) \$	240 642 \$	3 396 008 \$

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2011	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2011
Actifs financiers							
Obligations							
Canada	189 102 \$	(6 383) \$	63 888 \$	— \$	— \$	14 054 \$	260 661 \$
Actions							
Canada	—	194	—	—	—	—	194
Prêts hypothécaires participatifs	49 232	—	2 888	—	—	(1 965)	50 155
Biens immobiliers	2 050 632	266 417	204 469	(74 340)	—	206 979	2 654,157
Infrastructures	—	—	4 252	—	—	4	4 256
	2 288 966 \$	260 228 \$	275 497 \$	(74 340) \$	— \$	219 072 \$	2 969 423 \$

h) Engagements et garanties

Au 31 décembre 2012, la Commission respectait ses engagements de financement liés à certains placements d'un montant de 966 millions de dollars (dont 500 millions de dollars ont déjà été avancés à ce jour).

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débetures de 500 millions de dollars émises en 2012 par OPB Finance Trust, fiducie créée au profit de la Commission et de ses filiales. Deux séries de débetures ont été émises :

1. Débetures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,89 %.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

2. Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,87 %.

Le produit tiré de l'émission de ces débentures a fait l'objet d'un prêt à deux filiales immobilières de la Commission. En retour, ces sociétés ont remboursé les montants dus à celle-ci.

Dans le cadre d'un consortium avec KingSett Capital («Kingsett»), la Commission est parvenue à un accord pour l'achat des actifs de Primaris Real Estate Investment Trust («Primaris»), sous réserve de l'approbation requise des parties prenantes. En vertu de l'accord, la Commission achètera une participation de 50 % dans trois centres commerciaux régionaux situés en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. De plus, par l'entremise d'une coentreprise détenue à parts égales avec KingSett, La Commission acquerra douze immeubles situés partout au Canada. Le total de la valeur des actifs pour la partie de la Commission liée à l'opération avec Primaris s'élève à environ 800 millions de dollars.

Note 5 Immobilisations

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

			2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Matériel informatique	3 606	\$ 2 783	\$ 823	\$
Mobilier et agencements	2 457	1 110	1 347	
Améliorations locatives	1 529	535	994	
Total des immobilisations	7 592	\$ 4 428	\$ 3 164	\$

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

			2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Matériel informatique	3 109	\$ 2 465	\$ 644	\$
Mobilier et agencements	2 384	880	1 504	
Améliorations locatives	1 502	396	1 106	
Total des immobilisations	6 995	\$ 3 741	\$ 3 254	\$

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Note 6 Obligations au titre des prestations de retraite**a) Méthode de comptabilité**

La valeur des obligations au titre des prestations de retraite, qui s'est établie à 20,360 milliards de dollars (19,525 milliards de dollars en 2011), est une estimation des obligations au titre des prestations constituées à ce jour à l'intention des participants et des participants retraités comptabilisées selon la méthode de la constatation immédiate. L'évaluation comptable est effectuée au moyen des hypothèses les plus probables et la méthode de répartition des prestations (au prorata des services), conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Selon cette méthode, les prestations constituées sont calculées en fonction des services rendus à la date de clôture. Les prestations constituées au 31 décembre 2012 sont calculées au moyen d'une extrapolation des données utilisées pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2011 préparée par l'actuaire indépendant.

Hypothèses actuarielles – Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre sont les suivantes :

	2012	2011
Rendements des placements	5,95 %	6,35 %
Inflation	2,10 %	2,50 %
Taux de rendement réel	3,85 %	3,85 %
Accroissement des salaires	3,10 % + échelle ascendante	3,50 % + échelle ascendante

Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite.

b) Méthode de capitalisation

L'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi* et de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. La *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada exigent qu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Préparée par Aon Hewitt, la plus récente évaluation aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2010 indiquait un manque de fonds de 1,191 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation qui doit être déposée sera effectuée au 31 décembre 2013. Une évaluation aux fins de la capitalisation a été préparée par Aon Hewitt pour des besoins de gestion au 31 décembre 2011 et indiquait un manque de fonds de 2,279 milliards de dollars sur une base de continuité de l'exploitation.

Les décisions au titre de la capitalisation et de la conception du Régime s'appuient sur l'évaluation aux fins de la capitalisation.

Note 7 Déficit

Dans les présents états financiers, le déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport au montant des obligations au titre des prestations de retraite s'établissait à 1,368 milliard de dollars au 31 décembre 2012 (2,255 milliards de dollars en 2011).

Des différences entre les résultats des évaluations comptables et des évaluations aux fins de la capitalisation peuvent se produire en raison de facteurs comme les écarts entre les données estimatives et réelles, les hypothèses ou conditions économiques ou démographiques, la méthode actuarielle et les événements postérieurs à la clôture.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Note 8 Revenu net de placement

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012			2011		
	Revenu de placement ¹	Variations de la juste valeur ²	Total	Revenu de placement ¹	Variations de la juste valeur ²	Total
Trésorerie et placements à court terme						
Canada	10 478	\$ (1 201)	\$ 9 277	\$ 8 204	\$ (1 203)	\$ 7 001
États-Unis et autres pays	2	34 326	34 328	179	(71 638)	(71 459)
	10 480	33 125	43 605	8 383	(72 841)	(64 458)
Titres à revenu fixe						
Dérentures spéciales de la province d'Ontario	105 395	(91 567)	13 828	144 501	(95 331)	49 170
Obligations						
Canada	196 268	85 768	282 036	181 032	189 428	370 460
États-Unis et autres pays	37 984	11 056	49 040	36 466	(563)	35 903
	339 647	5 257	344 904	361 999	93 534	455 533
Actions						
Canada	48 086	124 276	172 362	58 540	(280 897)	(222 357)
États-Unis	46 219	259 506	305 725	33 471	13 540	47 011
Autres pays	109 266	587 262	696,528	112 848	(610 103)	(497 255)
	203 571	971 044	1 174 615	204 859	(877 460)	(672 601)
Biens immobiliers	231 773	220 136	451 909	148 071	206 979	355 050
Infrastructures	(338)	4,811	4 473	—	4	4
Prêts hypothécaires participatifs	1 345	720	2 065	2 888	(1 965)	923
Total du revenu (de la perte) de placement	786 478	\$ 1 235 093	\$ 2 021 571	\$ 726 200	\$ (651 749)	\$ 74 451
Frais de gestion de placement et droits de garde			(57 255)			(55 747)
Revenu net de placement			1 964 316			\$ 18 704

¹ Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et le bénéfice d'exploitation lié aux biens immobiliers.

² Les gains (pertes) sur la trésorerie et les placements à court terme comprennent les contrats de change.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

a) Intérêts créditeurs

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

Trésorerie et placements à court terme

Canada

Trésorerie	2 452 \$	2 930 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	7 973	5 209
Dépôts à terme	53	65
	10 478 \$	8 204 \$

États-Unis et autres pays

Trésorerie	(22) \$	89 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	23	5
Dépôts à terme	1	85
	2 \$	179 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

b) Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes inclut un montant de 7,02 millions de dollars (6,69 millions de dollars en 2011) tiré de fonds d'actions en gestion commune.

c) Frais de placement

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

Gestion de portefeuille	42 602 \$	40 078 \$
Coûts d'opération	9 554	10 720
Garde	3 654	3 734
Biens immobiliers	1 445	1 215
	57 255 \$	55 747 \$

Les coûts d'opération comprennent les commissions et les frais sur les opérations. Les coûts d'opération additionnels compris dans les frais immobiliers totalisent 1,297 million de dollars (730 000 \$ en 2011).

Note 9 Cotisations

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Participants		
Obligatoires pour services rendus au cours de l'exercice	276 227 \$	276 434 \$
Services passés	27 395	30 308
Total des cotisations versées par les participants	303 622	306 742
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	276 383	276 536
Transfert au CPSFP	(14 930)	(14 039)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	9 948	8 285
Services passés	4 580	3 932
	275 981	274 714
Cotisations du promoteur		
Cotisations spéciales	127 235	126 794
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	6 707	6 823
	133 942	133 617
Total des cotisations versées par les employeurs et le promoteur	409 923	408 331
Total des cotisations	713 545 \$	715 073 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la *Loi* et résumées à la note 2 b).

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

En 2012, la Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 127,235 millions de dollars (126,794 millions de dollars en 2011) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2010. En 2012, la Province a consenti des cotisations de l'employeur au titre des services additionnels rendus au cours de l'exercice de 6,707 millions de dollars (6,823 million de dollars en 2011).

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Note 10 Charges d'exploitation

Régimes de retraite

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Dotation en personnel	12 949 \$	13 358 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	277	303
Bureaux et exploitation	3 157	3 143
Technologie de l'information et gestion de projets	4 475	4 067
Services professionnels	969	810
Communications	194	294
Amortissement	465	532
Rémunération des membres du Conseil	99	120
Honoraires d'audit	169	147
	22 754 \$	22 774 \$

Placements

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Dotation en personnel	7 507 \$	6 403 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	200	220
Bureaux et exploitation	1 925	1 914
Technologie de l'information et gestion de projets	2 171	1 160
Services professionnels	1 665	1 493
Communications	83	126
Amortissement	222	226
Rémunération des membres du Conseil	99	120
Honoraires d'audit	169	143
	14 041 \$	11 805 \$

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Les éléments suivants sont inclus dans les charges d'exploitation :

Services d'audit externes

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Services d'audit externes et services connexes rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	104 \$	104 \$
Services d'audit externes et services connexes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci	286	204
Total des honoraires	390 \$	308 \$

Services actuariels

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Services actuariels rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	391 \$	336 \$

Note 11 Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par un actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été élaboré par Aon Hewitt en date du 31 décembre 2010. Il indiquait l'existence d'un manque de fonds de 1,191 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation et un excédent de 784 millions de dollars sur une base de solvabilité. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire sera en date du 31 décembre 2013. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation élaboré pour des besoins de gestion au 31 décembre 2011 indiquait un manque de fonds de 2,279 milliards de dollars sur une base de continuité de l'exploitation.

L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations au titre du Régime. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé des politiques et procédures de placement du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. En 2012 et 2011, les cotisations au Régime ont été versées conformément aux exigences au titre de la capitalisation, selon la dernière évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.

Note 12 États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2012.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Note 13 Rémunération

La rémunération des membres de la haute direction comprend le salaire de base, les primes, les avantages gérés par un assureur et les primes supplémentaires de retraite. Le tableau qui suit présente la rémunération globale, compte non tenu des prestations de retraite, versée au président et chef de la direction, au chef des placements et à tous les premiers vice-présidents. Il s'agit des cinq personnes dont la rémunération est la plus élevée au sein de la société.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Exercice	Salaire de base	Primes ¹	Avantages et allocations imposables ²	Total
Mark J. Fuller, président et chef de la direction ³	2012	\$ 409 146	\$ 183 500	\$ 512	\$ 593 158
	2011	398 631	141 300 ⁴	11 321	551 252
	2010	398 631	141 300 ⁴	11 376	551 307
R. Paul Edmonds, premier vice-président, Services généraux et avocat général	2012	305 279	108 000	401	413 680
	2011	288 478	90 625	11 968	391 071
	2010	266 086	89 695	14 650	370 431
Jill Pepall, chef des placements ⁵	2012	376 657	142 758	478	519 893
	2011	361 044	118 125	10 072	489 241
	2010	310 178	98 725	6 862	415 765
Peter Shena, premier vice-président, Régimes de retraite et relations avec les parties intéressées	2012	305 279	112 000	401	417 680
	2011	288 487	95 156	11 968	395 611
	2010	266 477	89 827	14 650	370 954
Duncan Webb, premier vice-président, Finances et technologie	2012	315 475	75 000	412	390 887
	2011	298 973	93 750	11 986	404 709
	2010	298 973	100 781	14 691	414 445

¹ Les primes gagnées ont été versées en mars de l'exercice suivant

² Comprendent l'assurance-vie, l'allocation pour automobile et le stationnement. Le 1^{er} juin 2011, le Secrétariat du Conseil de gestion a émis une directive applicable aux avantages accessoires entraînant l'abolition de tout versement d'allocations pour automobile par les ministères, organismes réglementés et autres entités publiques de l'Ontario comme il est prévu par la Loi sur l'examen des dépenses dans le secteur public. Par suite de l'approbation du comité des ressources humaines et du Conseil d'administration de modifier les contrats de travail et après avoir avisé adéquatement les cadres supérieurs touchés, la Commission est en conformité avec cette directive depuis le 1^{er} janvier 2012. Les salaires de base ont été ajustés afin de correspondre à l'abolition des versements d'allocations pour automobile.

³ M. Fuller a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2009. Par suite de sa promotion au poste de président et chef de la direction, M. Fuller a reporté une augmentation de salaire de 50 000 \$. Ce report s'est poursuivi jusqu'au 31 décembre 2012.

⁴ Pour 2011, le Conseil d'administration a approuvé une prime de 150 000 \$. M. Fuller a réduit volontairement sa prime de 2011 au niveau de celle approuvée en 2010, soit 141 300 \$. Pour 2010, le Conseil d'administration a approuvé une prime de 165 000 \$. M. Fuller a volontairement réduit sa prime de 2010 au niveau de celle approuvée en 2008, soit 141 300 \$.

⁵ M^{me} Pepall a été nommée à titre de première vice-présidente, Placements par intérim le 4 mai 2010 et promue au poste de chef des placements le 2 décembre 2010.

La rémunération du président et chef de la direction est approuvée par le Conseil, tandis que celle des premiers vice-présidents et du chef des placements est approuvée par le comité des ressources humaines du Conseil. Les primes sont établies en fonction du rendement.

Les personnes mentionnées précédemment sont admissibles aux avantages sociaux offerts par le Régime et par le CPSFP.

Le président et chef de la direction, le chef des placements et les premiers vice-présidents participent également au Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le «Régime complémentaire de retraite») qui prévoit des prestations de retraite supplémentaires équivalant à 1,5 % du salaire de base annuel moyen des cinq meilleures années pour chaque année de service au sein de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Toutes les autres dispositions du Régime complémentaire de retraite reflètent celles du Régime, y compris l'exclusion des primes du calcul des droits à pension. Le Régime complémentaire de retraite est un régime non enregistré et non contributif qui n'est pas capitalisé.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Renseignements supplémentaires

Échéances des titres à revenu fixe

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012		2011	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Débetures spéciales de la province d'Ontario				
0 à 1 an	318 288 \$	11,10	290 205 \$	10,05
1 an à 5 ans	504 720	10,00	1 007 650	9,19–11,10
Intérêts courus	46 914		66 652	
	869 922		1 364 507	
Obligations				
Canada				
0 à 1 an	475 876	0,96–7,80	512 075	1,11–6,49
1 an à 5 ans	1 397 441	0,75–14,50	1 055 322	1,00–13,46
5 ans à 10 ans	1 163 670	1,26–12,50	1 184 512	1,49–19,68
Plus de 10 ans	1 813 043	1,33–7,52	1 535 961	2,58–10,22
Intérêts courus	37 475		37 007	
	4 887 505		4 324 877	
États-Unis et autres pays				
0 à 1 an	36 897	6,22–15,04	37 640	3,15–13,29
1 an à 5 ans	194 155	0,31–13,69	133 857	2,93–14,88
5 ans à 10 ans	268 646	2,26–13,63	176 255	2,87–10,73
Plus de 10 ans	86 736	3,73–8,27	56 424	4,04–9,90
Intérêts courus	11 017		7 974	
	597 451		412 150	
Fonds de titres à revenu fixe canadiens	103 797			
Total des titres à revenu fixe	6 458 675 \$		6 101 534 \$	

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franco-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Placements dont la valeur est supérieure à 50 millions de dollars

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹
Trésorerie et placements à court terme			
Canada			
Gouvernement du Canada			292 066 \$
Province d'Ontario			231 802
Banque Canadienne Impériale de Commerce			110 240
Banque Royale du Canada			93 761
Province de Québec			66 678
La Banque Toronto-Dominion			64 500
La Banque de Nouvelle-Écosse			57 774
Titres à revenu fixe			
Déventures spéciales de la province d'Ontario	2013–2014	11,10–11,19	823 008 \$
OPB Investments Inc. (société mère, en propriété exclusive)			295 108
OPB Investments Limited (société mère, en propriété exclusive)			71 862
Obligations			
Canada			
Gouvernement du Canada	2013–2045	0,75–10,50	540 314 \$
Province d'Ontario	2014–2043	1,90–9,50	415 859
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2013–2022	1,35–4,10	395 525
Province de Québec	2013–2043	3,50–9,38	179 702
Banque Royale du Canada	2014–2085	0,56–5,81	141 140
La Banque de Nouvelle-Écosse	2013–2108	1,42–7,80	120 902
Banque de Montréal	2014–2025	1,89–6,02	113 637
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2013–2108	1,42–10,25	101 299
Société de financement GE Capital Canada	2014–2037	1,65–5,73	95 472
Bell Canada	2014–2035	3,35–9,70	79 324
Shaw Communications Inc.	2014–2039	5,50–6,75	73 884
Rogers Communications Inc.	2016–2041	3,00–6,68	72 396
Province de la Colombie-Britannique	2014–2044	2,70–9,95	72 080
Société financière Manuvie	2014–2108	4,08–7,77	71 040
407 International Inc.	2015–2042	3,87–7,13	63 168
Financière Sun Life	2021–2108	4,57–5,86	62 168
Les Compagnies Loblaw Limitée.	2014–2039	4,85–6,85	55 638
Enbridge Inc.	2016–2050	3,19–7,20	52 068
Great-West Life Co.	2018–2067	4,65–6,67	50 540
Biens immobiliers			
Placement dans des sociétés de portefeuille de biens immobiliers d'une valeur de plus de 50 millions de dollars, composé de OPB Realty Inc. (société mère, en propriété exclusive) OPB (EMTC) Inc. (société mère, en propriété exclusive), OPB (Southgate) Inc. (société mère, en propriété exclusive), OPB (155 Wellington) Inc. (société mère, en propriété exclusive), RXR Real Estate Funds et OPB Finance Trust (entité de financement, droit de bénéficiaire de 100 %).			\$ 2 587 526

¹ À l'exception des produits à recevoir; comprennent les instruments garantis émis par des filiales et des organismes.

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Placements dont la valeur est supérieure à 50 millions de dollars (Suite)

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)	Actions/parts ²	Juste valeur ²
Actions		
Canada		
La Banque Toronto-Dominion	1 150	96 326 \$
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 486	85 360
Banque Royale du Canada	1 253	75 025
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	669	60 438
Canadian Natural Resources Ltd.	1 898	54 348
États-Unis		
Apple Inc.	129	68 281
OPB Private Equity Limited (société mère, en propriété exclusive)		59 549
Amazon.com Inc.	206	51 521
Johnson & Johnson	730	50 957
Autres pays		
Leith Wheeler International Fund	17 838	252 039
Samsung Electronics Co Ltd.	184	143 469
OPB Infrastructure 2 Limited (société mère, en propriété exclusive)		141 742
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.	19 282	100 062
Vale SA	4 286	87 141
China Mobile Ltd.	4 427	56 905

² Comprennent toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Biens immobiliers

Au 31 décembre 2012
(en milliers de pieds carrés)

Commerces de détail

	Emplacement	Superficie
Pen Centre	St. Catharines	1 036
Southgate Centre ¹	Edmonton	942
St. Vital Centre	Winnipeg	928
Pickering Town Centre	Pickering	895
Erin Mills Town Centre	Mississauga	847
Halifax Shopping Centre	Halifax	535
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	527
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	420
West End Mall	Halifax	184
Erin Mills Town Plaza	Mississauga	59

6 373

Bureaux

155 Wellington Street West ¹	Toronto	1 211
One Queen Street East/20 Richmond Street East	Toronto	504
Pickering Office Tower/Durham College	Pickering	128
Halifax Office Complex	Halifax	114

1 957

Parcs industriels

Mississauga Industrial	Mississauga	2 908
------------------------	-------------	-------

Total des biens immobiliers

11 238

¹ Les biens immobiliers Southgate Centre et 155 Wellington Street West sont détenus à parts égales avec la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de ses filiales OPB (Southgate) Inc. et OPB (155 Wellington) Inc.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Glossaire du rapport annuel

Composition de l'actif

La composition de l'actif désigne la catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

Risque de placement

Le risque de placement désigne l'incertitude liée au rendement des éléments d'actifs à la lumière des activités de placement (c.-à-d. que le rendement est inférieur aux prévisions).

Marchés émergents

Les marchés émergents regroupent des pays (comme le Brésil, la Chine et l'Inde) qui connaissent une croissance économique et industrielle supérieure à celle des pays développés (tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni). Ces marchés présentent souvent des risques de placement supérieurs en raison de l'instabilité géopolitique, de la fluctuation des devises et du fait que la réglementation financière y est encore à ses premiers balbutiements. En revanche, ils offrent aux investisseurs des rendements plus élevés en raison de leurs perspectives de croissance plus prometteuses.

Placements de rechange

Les placements de rechange ont tendance à désigner ceux qui sont effectués dans des actions de sociétés fermées, des infrastructures et des fonds de couverture, alors que les placements traditionnels regroupent généralement des actions de sociétés ouvertes, des titres à revenu fixe, des liquidités et des biens immobiliers.

Déventures spéciales

Les déventures spéciales sont des titres à revenu fixe (c.-à-d. des obligations) que la province de l'Ontario a émises à titre de mécanisme de capitalisation initial lorsque le Régime a été établi en tant que régime capitalisé séparément en 1990.

Instruments dérivés superposés

Les instruments dérivés superposés (comme les contrats à terme standardisés d'actions) servent à modifier à moindre coût les risques économiques du Régime sans perturber les activités de placement direct des gestionnaires.

Préservation du capital

La préservation du capital prévient les pertes en capital durant les replis boursiers. Les portefeuilles qui adhèrent à une approche axée sur la préservation du capital affichent généralement un profil de risque inférieur, ce qui pourrait se traduire par une certaine contre-performance pendant les périodes haussières.

Risque non récompensé

Un risque non récompensé est un risque de placement accepté qui ne produit pas des rendements suffisants pour les investisseurs.

Placement axé sur des recherches fondamentales

Les recherches fondamentales permettent d'évaluer les entreprises en fonction de facteurs qualitatifs et quantitatifs, tels que le niveau d'endettement, la stabilité de la croissance des flux de trésorerie libres, la qualité de l'équipe de direction, et les analyses de l'industrie et de l'économie. Elles font abstraction des habitudes de négociation et du comportement des investisseurs au moment d'analyser les occasions de placement.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel

Écarts de crédit

Les écarts de crédit représentent la différence entre le rendement d'une obligation risquée (comme une obligation de sociétés) et d'une obligation de qualité (comme une obligation du gouvernement du Canada) assorties de la même date d'échéance. Généralement, une obligation comportant un écart supérieur est plus susceptible de faire défaut de paiement. Les investisseurs doivent donc obtenir un rendement supérieur pour compenser le risque de la détenir.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Conseil d'administration

Tous les membres de notre conseil ont été triés sur le volet en fonction de leur savoir-faire, de leur engagement, de leur intégrité et de leur vision. Ensemble, ils veillent à ce que la structure et les pratiques de gouvernance du Régime respectent les normes les plus élevées.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel



M. Vincenzo Sera IAS.A (présidente du Conseil)

Ayant précédemment travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement, M^{me} Sera possède 25 années d'expérience dans les marchés des capitaux, les finances d'entreprise, la gestion des placements et la gouvernance. Elle a occupé des postes supérieurs auprès d'importantes entreprises canadiennes, dont la Financière Banque Nationale, Gordon Capital et la CIBC. M^{me} Sera est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 17 septembre 2004.

Nommée présidente du conseil le 1^{er} juillet 2007.

Son mandat actuel prend fin le 30 juin 2013.



J. Urban Joseph, O.C. (vice-président du Conseil)

M. Joseph a été vice-président du conseil de la Banque Toronto-Dominion de 1992 à 1996. Pendant sa carrière auprès de cette banque, qui a débuté en 1952, il a occupé de nombreux postes, y compris celui de vice-président directeur de la division des Ressources humaines.

Nommé au conseil le 1^{er} juillet 2004.

Nommé vice-président du conseil le 1^{er} juillet 2007.

Son mandat actuel prend fin le 30 juin 2013.



M. David R. Brown

M. Brown a été directeur principal auprès de Eckler Itée, un des principaux cabinets d'actuariat du Canada. Pendant une carrière s'étendant sur une période de plus de 40 ans, M. Brown a offert des services de consultation à des clients des secteurs privés et publics, siégé à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et occupé divers postes auprès d'organisations professionnelles.

Nommé au conseil le 25 octobre 2006.

Son mandat actuel prend fin le 24 octobre 2015

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel



Lynn A. Clark

M^{me} Clark est directrice fondatrice de L.A. Clark Consulting, organisation indépendante de consultation et de recherche qui se penche sur des questions liées aux pensions et aux placements. Elle possède plus de 20 années d'expérience dans les domaines des pensions et des services bancaires d'investissement et a déjà fait partie du groupe de travail de l'industrie sur la gouvernance des régimes de retraite.

Nommée au conseil le 5 octobre 2006.

Son mandat actuel a pris fin le 21 octobre 2012.

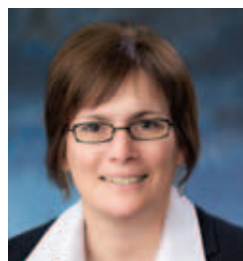


M.E. (Peggy) Gilmour IAS.A

M^{me} Gilmour est une comptable agréée et cadre supérieure en finance qui possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers. Elle a également occupé des postes de cadre en finance et en gestion du risque dans les industries des banques et des assurances. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommé au conseil le 12 août 2009.

Son mandat actuel prend fin le 14 août 2015.



Lisa Hillstrom

M^{me} Hillstrom est cadre de direction pour la division des pensions et des avantages sociaux de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario (APPO) depuis avril 2006. À ce titre, elle offre du soutien en cas de deuil et des conseils en matière de retraite. Elle aide aussi les membres qui désirent appeler de décisions relatives à leurs avantages sociaux et qui éprouvent des problèmes concernant le programme de protection du revenu à long terme, la CSPAAAT et le retour au travail. Pendant sa carrière, elle a occupé plusieurs postes dans le domaine des pensions et des avantages sociaux auprès de la fonction publique ontarienne. Immédiatement avant de se joindre à l'APPO, elle était conseillère en avantages sociaux auprès des Services communs de l'Ontario.

Nommée au conseil le 13 février 2008.

Son mandat actuel a pris fin le 12 août 2012.



Hugh G. Mackenzie IAS.A

Directeur de sa propre entreprise de consultation sur l'économie, M. Mackenzie est également associé à la recherche auprès du Centre canadien des politiques alternatives. M. Mackenzie a travaillé pendant plus de 30 ans dans les secteurs des syndicats et des activités sans but lucratif, ainsi qu'auprès des trois paliers de gouvernement. Il est président du conseil de la Atkinson Charitable Foundation et membre du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nommé au conseil le 4 décembre 2002.

Son mandat actuel prend fin le 30 septembre 2014.



Shamira Madhany

M^{me} Madhany est directrice générale de la diversité et de l'accessibilité de la fonction publique. À ce titre, elle est responsable de guider la fonction publique vers ses objectifs clés d'intégrer et de maintenir la diversité et l'accessibilité. Ouvrant au sein de la fonction publique ontarienne depuis 27 ans, M^{me} Madhany y a obtenu des postes progressivement supérieurs, allant de la prestation de services directement aux clients à des postes de haute direction où elle dirigeait des initiatives transformatrices complexes. Elle a aussi assumé des fonctions bénévoles, comme celle d'administratrice au sein de conseils du secteur public et d'organismes sans but lucratif. Avant d'être nommée au conseil de la Commission, elle a été membre de celui de l'hôpital Markham Stouffville Hospital, où elle était vice-présidente du comité du rendement de l'hôpital.

Nommée au conseil le 8 décembre 2010.

Son mandat actuel prend fin le 7 décembre 2013.



Karl Walsh

Karl Walsh s'est joint à la PPO en 1995 à titre d'agent de la paix. De 2005 à 2011, il a été président et directeur général de l'Association de la PPO. Il est actuellement le chef de l'administration de l'Association. Avant de se joindre à la PPO, M. Walsh était membre des Forces canadiennes. Il est actuellement membre de l'Association canadienne des policiers et de l'Association de la police provinciale de l'Ontario dont il est aussi un ancien directeur. M. Walsh a participé au Harvard Trade Union Program (HTUP) et à l'atelier Powerful Negotiator de l'Université de Windsor.

Nommé au conseil le 15 août 2012.

Son mandat actuel prend fin le 14 août 2015.



Anthony Wohlfarth

M. Wohlfarth est conseiller en régimes de retraite auprès de Nelligan, O'Brien, Payne, LLP et membre de l'équipe de consultation auprès des syndicats de ce cabinet. Il possède des antécédents variés, détenant plus de 20 ans d'expérience dans les conseils aux syndicats au sein des secteurs public et privé concernant des enjeux liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux. En tant que commissaire des travailleurs et des travailleuses auprès de Ressources humaines et Développement Canada,

M. Wohlfarth a joué un rôle de premier plan dans l'amélioration des services d'assurance-emploi. Avant cela, il a occupé plusieurs postes au sein du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile. En 2012, M. Wohlfarth a suivi le Audit Committee Program (désignation d'ACC) auprès du Directors College of Canada et réussi le Certificate in Adjudication for Administrative Agencies, Boards and Tribunals du Osgoode Hall de l'Université York.

Nommé au conseil le 1^{er} septembre 2005.

Son mandat actuel prend fin le 31 août 2014.

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franc-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaire	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel

Répertoire du personnel clé

Dirigeants

Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Jill Pepall

Vice-présidente directrice et chef des placements

Peter Shena

Premier vice-présidente, Régimes de retraite et relations avec les parties intéressées

Paul Edmonds

Premier vice-présidente, Services généraux et avocat général

Duncan D. Webb

Premier vice-président, Finances et technologie

Anne Catherall

Vice-présidente, Ressources humaines et services d'entreprise

Thomas Choi

Vice-président, Services de TI et solutions d'entreprise

Glenn Hubert

Directeur général, Obligations de sociétés fermées

Tanya Lai

Vice-présidente, Marchés publics

Sean Macaulay

Vice-président, Marchés privés

Brian Whibbs

Directeur général, Immobilier

Au sujet de la Commission	1
Points saillants en matière de placements et de capitalisation	2
Points saillants en matière de service à la clientèle	4
Message de la présidente du conseil	5
Lettre du président et chef de la direction	7
Franç-parler : Jill Pepall, chef des placements	9
Discussion et analyse de la direction	13
Examen quinquennal	38
États financiers	39
Opinion des actuaires	39
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	40
Rapport des auditeurs	41
États de la situation financière	42
Notes afférentes aux états financiers	45
Renseignements supplémentaires	66
Glossaire du rapport annuel	70
Conseil d'administration	72
Répertoire du personnel clé	75

Veuillez nous faire part de vos
commentaires par courriel